

**SICAV de droit français**

**SICAV HMG FINANCE**

**SICAV à 6 compartiments**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : HMG FINANCE  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

HMG FINANCE - 2 rue de la Bourse - 75002 - Paris

## SOMMAIRE

La SICAV SICAV HMG FINANCE est constituée au 31 décembre 2025 de 6 compartiments :

HMG DECOUVERTES

HMG Découvertes PME

HMG GLOBETROTTER

HMG RENDEMENT

HMG JAPAN FUND

HMG AFRICA PICKING FUND

1. Changements intéressant l'OPC	9
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	10
3. Certification du Commissaire aux Comptes	11
4. Règles et méthodes comptables	13

<b>Compartiment : HMG DECOUVERTES</b>	<b>14</b>
5. Changements intéressant l'OPC	15
6. Rapport de gestion	16
7. Informations réglementaires	17
8. Comptes de l'exercice	22
9. Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	57

<b>Compartiment : HMG Découvertes PME</b>	<b>58</b>
10. Changements intéressant l'OPC	59
11. Rapport de gestion	60
12. Informations réglementaires	61
13. Comptes de l'exercice	66
14. Annexe(s)	95
Caractéristiques de l'OPC	96
Information SFDR	102

<b>Compartiment : HMG GLOBETROTTER</b>	<b>103</b>
15. Changements intéressant l'OPC	104
16. Rapport de gestion	105
17. Informations réglementaires	107
18. Comptes de l'exercice	112
19. Annexe(s)	143
Caractéristiques de l'OPC	144
Information SFDR	153

<b>Compartiment : HMG RENDEMENT</b>	<b>154</b>
20. Changements intéressant l'OPC	155
21. Rapport de gestion	156
22. Informations réglementaires	158
23. Comptes de l'exercice	162
24. Annexe(s)	190
Caractéristiques de l'OPC	191
Information SFDR	197

<b>Compartiment : HMG JAPAN FUND</b>	<b>198</b>
25. Changements intéressant l'OPC	199
26. Rapport de gestion	200
27. Informations réglementaires	202
28. Comptes de l'exercice	206
29. Annexe(s)	235
Caractéristiques de l'OPC	236
Information SFDR	242

<b>Compartiment : HMG AFRICA PICKING FUND</b>	<b>243</b>
30. Changements intéressant l'OPC	244
31. Rapport de gestion	245
32. Informations réglementaires	247
33. Comptes de l'exercice	251
34. Annexe(s)	278
Caractéristiques de l'OPC	279
Information SFDR	282

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Modification de la souscription initiale et de la décimalisation de certaines parts des FCP avant transformation en compartiments de SICAV.

## 2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Cette SICAV étant une Société par actions simplifiée, les articles L225-37 et L225-37-4 ne sont pas applicables à la SAS en application de l'article L227-1 du Code de commerce.

### 3. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## 4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV HMG FINANCE est constitué de 6 compartiments :

- HMG DECOUVERTES
- HMG Découvertes PME
- HMG GLOBETROTTER
- HMG RENDEMENT
- HMG JAPAN FUND
- HMG AFRICA PICKING FUND

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- HMG JAPAN FUND créé le 23/01/2025

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant

**Compartiment :**  
**HMG DECOUVERTES**

## 5. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Transformation du FCP HMG DECOUVERTES en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 6. RAPPORT DE GESTION

Votre OPC termine l'année 2025 avec une performance annuelle de +10,5% (Action D) et +10,2% (Action C), contre + 57,8% pour son indice de référence le CAC SMALL dividendes nets réinvestis en EUR.

L'année 2025 s'est révélée être une année de respiration, après trois années de forte surperformance annuelle relative. La performance a été freinée par un marché complexe, car plus volatil et essentiellement porté, cette année, par deux secteurs : celui de la défense et celui des biotechs-medtechs. Par ailleurs, le manque de visibilité en ce qui concerne la politique budgétaire et fiscale du gouvernement a fortement ralenti l'activité des fusions-acquisitions et des sorties de cote. Contrairement aux années précédentes, une seule offre publique a significativement contribué au portefeuille, celle ayant porté sur Tarkett (+61,8%).

Du côté des performances individuelles, sur l'ensemble de l'année, la progression du fonds a largement été portée par certaines valeurs du secteur de la défense/aéronautique (Lisi +141,4%, Lumibird +126,5%), de l'électrification (Spie +64%, Electricité de Strasbourg +58,1%) ou du marketing (HighCo +58,2%).

Côté contre-performances, elles sont relativement peu marquées, hormis celle de l'action Maisons du Monde (distribution spécialisée, -56%) qui a subi l'attentisme du consommateur européen.

Pour 2026, et de manière quelque peu contre-intuitive, il nous apparaît que le fort degré de pessimisme actuel du pays peut, à la moindre éclaircie, permettre d'espérer de bonnes surprises en bourse, alors que les valorisations des petites et moyennes valeurs françaises demeurent très décotées (23% de décote en EV/Ebit médian 2026 en relatif des grandes valeurs).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TRIGANO SA	4 653 192,00	4 017 849,36
ID LOGISTICS GROUP	2 217 256,95	4 940 662,79
ESSO STE ANONYME FRANCAISE	3 140 279,58	3 838 439,01
TARKETT	23 602,40	6 233 866,00
RUBIS	1 619 820,00	4 449 239,48
LISI	3 893 160,03	1 569 856,00
VALLOUREC SA	4 045 916,74	1 024 316,10
JACQUET METALS SA	5 042 626,50	
OVH GROUPE SAS	2 889 095,00	2 142 711,32
AUBAY	4 722 782,71	

## 7. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le Fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 86,95%

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site. [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

## 8. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>174 103 791,19</b>	<b>129 271 310,10</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	174 071 013,46	129 238 532,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 777,73	32 777,73
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>772 440,68</b>	<b>716 746,70</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	772 440,68	716 746,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>174 876 231,87</b>	<b>129 988 056,80</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>306 260,77</b>	<b>1 195 748,29</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 997 138,99</b>	<b>4 980 962,38</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>5 303 399,76</b>	<b>6 176 710,67</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>180 179 631,63</b>	<b>136 164 767,47</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	162 755 990,78	125 994 660,58
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	16 779 507,09	9 378 667,74
<b>Capitaux propres I</b>	<b>179 535 497,87</b>	<b>135 373 328,32</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>179 535 497,87</b>	<b>135 373 328,32</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	644 133,76	791 439,15
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>644 133,76</b>	<b>791 439,15</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>180 179 631,63</b>	<b>136 164 767,47</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	6 614 894,07	4 607 904,79
Produits sur obligations	103 672,12	48 686,55
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	72 484,27	191 543,93
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>6 791 050,46</b>	<b>4 848 135,27</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>		
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>6 791 050,46</b>	<b>4 848 135,27</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 676 333,54	-2 226 930,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-2 676 333,54</b>	<b>-2 226 930,64</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>4 114 716,92</b>	<b>2 621 204,63</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>26 497,81</b>	<b>-128 723,80</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>4 141 214,73</b>	<b>2 492 480,83</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	2 867 014,94	12 727 346,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 585 455,59	-1 768 223,76
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 281 559,35</b>	<b>10 959 123,16</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-466 026,61</b>	<b>861 508,00</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>815 532,74</b>	<b>11 820 631,16</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 446 770,31	-4 775 513,18
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>10 446 770,31</b>	<b>-4 775 513,18</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 375 989,31</b>	<b>-158 931,07</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>11 822 759,62</b>	<b>-4 934 444,25</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>16 779 507,09</b>	<b>9 378 667,74</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>95 590 968,86</b>	<b>85 921 832,32</b>	<b>115 440 923,98</b>	<b>135 373 328,32</b>	<b>179 535 497,87</b>
<b>Action HMG DECOUVERTES C en EUR</b>					
Actif net	43 171 064,14	39 050 449,55	52 775 653,89	72 260 528,20	101 894 194,75
Nombre de titres	168 201,335	148 634,951	186 529,212	238 152,594	304 773,209
Valeur liquidative unitaire	256,66	262,72	282,93	303,42	334,32
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	38,12	8,67	7,99	26,53	1,51
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,82	0,58	4,78	5,03	7,35
<b>Action HMG DECOUVERTES D en EUR</b>					
Actif net	52 419 904,72	46 871 382,77	62 665 270,09	63 112 800,12	77 641 303,12
Nombre de titres	27 830,000	24 108,000	29 677,000	27 758,000	30 911,000
Valeur liquidative unitaire	1 883,57	1 944,22	2 111,57	2 273,67	2 511,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	279,00	63,91	59,16	198,22	11,44
Capitalisation unitaire sur revenu	1,19	19,30	52,77	46,56	61,42

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.  
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Frais de gestion financière ;
- Frais de fonctionnement et autres services ;
- Frais indirects maximums. Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects;
- Commission de mouvement ;
- Commission de surperformance.

Ces frais ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation prélevés par les intermédiaires financiers et assortis éventuellement de taxes en fonction du marché concerné ;
- d'éventuels frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « frais » du Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net de la <b>précédente valeur liquidative</b> , hors investissement en OPC gérés par la société de gestion à cette même date	Part D : 1,50% TTC maximum Part C : 1,76% TTC maximum
Commissions de mouvement acquises à la société de gestion:	Prélèvement sur chaque transaction	Parts D et C : 0,598% TTC
Commission de surperformance	Néant	Néant

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement des fonds.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05. Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action HMG DECOUVERTES D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action HMG DECOUVERTES C	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>135 373 328,32</b>	<b>115 440 923,98</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	65 559 498,85	57 642 809,52
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-37 240 375,88	-46 515 219,79
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 114 716,92	2 621 204,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 281 559,35	10 959 123,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 446 770,31	-4 775 513,18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>179 535 497,87</b>	<b>135 373 328,32</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action HMG DECOUVERTES C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	137 762,913	43 878 404,97
Actions rachetées durant l'exercice	-71 142,298	-22 567 220,39
Solde net des souscriptions/rachats	66 620,615	21 311 184,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	304 773,209	
<b>Action HMG DECOUVERTES D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	9 275,000	21 681 093,88
Actions rachetées durant l'exercice	-6 122,000	-14 673 155,49
Solde net des souscriptions/rachats	3 153,000	7 007 938,39
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	30 911,000	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action HMG DECOUVERTES C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG DECOUVERTES D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG DECOUVERTES C FR0010601971	Capitalisation	Capitalisation	EUR	101 894 194,75	304 773,209	334,32
HMG DECOUVERTES D FR0007430806	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	77 641 303,12	30 911,000	2 511,76

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 LUXEMBOURG +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	174 103,79	173 336,27	767,52			
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>174 103,79</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	772,44		772,44		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	4 997,14				4 997,14
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>			<b>772,44</b>		<b>4 997,14</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							772,44
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	4 997,14						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>4 997,14</b>						<b>772,44</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées		772,44	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>		<b>772,44</b>	

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	306 260,77
<b>Total des créances</b>		<b>306 260,77</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	301 400,48
	Rachats à payer	35 410,18
	Frais de gestion fixe	262 351,30
	Autres dettes	44 971,80
<b>Total des dettes</b>		<b>644 133,76</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-337 872,99</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Action HMG DECOUVERTES C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 564 081,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG DECOUVERTES D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 112 252,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>4 141 214,73</b>	<b>2 492 480,83</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>4 141 214,73</b>	<b>2 492 480,83</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 141 214,73</b>	<b>2 492 480,83</b>

### Action HMG DECOUVERTES C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>2 242 585,75</b>	<b>1 199 962,73</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>2 242 585,75</b>	<b>1 199 962,73</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 242 585,75</b>	<b>1 199 962,73</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	2 242 585,75	1 199 962,73
<b>Total</b>	<b>2 242 585,75</b>	<b>1 199 962,73</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Action HMG DECOUVERTES D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 898 628,98</b>	<b>1 292 518,10</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 898 628,98</b>	<b>1 292 518,10</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 898 628,98</b>	<b>1 292 518,10</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 898 628,98	1 292 518,10
<b>Total</b>	<b>1 898 628,98</b>	<b>1 292 518,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>815 532,74</b>	<b>11 820 631,16</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>815 532,74</b>	<b>11 820 631,16</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>815 532,74</b>	<b>11 820 631,16</b>

### Action HMG DECOUVERTES C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>461 750,71</b>	<b>6 318 401,46</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>461 750,71</b>	<b>6 318 401,46</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>461 750,71</b>	<b>6 318 401,46</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	461 750,71	6 318 401,46
<b>Total</b>	<b>461 750,71</b>	<b>6 318 401,46</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Action HMG DECOUVERTES D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>353 782,03</b>	<b>5 502 229,70</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>353 782,03</b>	<b>5 502 229,70</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>353 782,03</b>	<b>5 502 229,70</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	353 782,03	5 502 229,70
<b>Total</b>	<b>353 782,03</b>	<b>5 502 229,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>174 103 791,19</b>	<b>96,97</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>174 071 013,46</b>	<b>96,95</b>
<b>Assurance</b>			<b>2 456 170,00</b>	<b>1,37</b>
COFACE SA	EUR	64 000	1 004 800,00	0,56
SCOR SE	EUR	50 500	1 451 370,00	0,81
<b>Banques commerciales</b>			<b>3 088 603,50</b>	<b>1,72</b>
CA NORD DE FRANCE-CCI	EUR	96 290	2 710 563,50	1,51
CA SUD RHONE ALPES-CCI	EUR	2 000	378 040,00	0,21
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>1 381 820,00</b>	<b>0,77</b>
FIGEAC-AERO	EUR	125 620	1 381 820,00	0,77
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>2 277 555,00</b>	<b>1,27</b>
GROUPE LDLC	EUR	81 501	1 548 519,00	0,86
SAMSE SA	EUR	5 523	729 036,00	0,41
<b>Divertissement</b>			<b>5 985 522,00</b>	<b>3,33</b>
GAUMONT SA	EUR	60 156	5 985 522,00	3,33
<b>Eau</b>			<b>7 906,86</b>	<b>0,00</b>
STE DES EAUX DE LA VILLE DE	EUR	31	7 906,86	0,00
<b>Electricité</b>			<b>5 943 865,00</b>	<b>3,31</b>
ELECTRICITE DE STRASBOURG-RG	EUR	32 129	5 943 865,00	3,31
<b>Electronique de bureau</b>			<b>622 500,00</b>	<b>0,35</b>
74SOFTWARE SA	EUR	15 000	622 500,00	0,35
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>1 376 878,66</b>	<b>0,77</b>
OENEO	EUR	148 691	1 376 878,66	0,77
<b>Equipements électriques</b>			<b>2 612 791,35</b>	<b>1,46</b>
MERSEN	EUR	109 551	2 612 791,35	1,46
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 655 396,60</b>	<b>0,92</b>
GUERBET	EUR	115 762	1 655 396,60	0,92
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>5 878 760,60</b>	<b>3,27</b>
PISCINES DESJOYAUX SA	EUR	88 468	1 145 660,60	0,64
TRIGANO SA	EUR	27 000	4 733 100,00	2,63
<b>FPI résidentielles</b>			<b>4 120 631,20</b>	<b>2,30</b>
ALTAREA	EUR	37 597	4 120 631,20	2,30
<b>Gaz</b>			<b>1 667 120,00</b>	<b>0,93</b>
RUBIS	EUR	52 000	1 667 120,00	0,93
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>1 224 557,41</b>	<b>0,68</b>
MAISONS DU MONDE SA	EUR	652 054	1 224 557,41	0,68
<b>Grossistes</b>			<b>132 650,00</b>	<b>0,07</b>
GRAINES VOLTZ SA	EUR	7 580	132 650,00	0,07

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>8 625 826,20</b>	<b>4,80</b>
COMPAGNIE DU MONT-BLANC	EUR	1 000	304 000,00	0,17
GROUPE PARTOUCHE SA-REGR	EUR	137 413	2 473 434,00	1,38
PIERRE & VACANCES	EUR	401 060	749 982,20	0,42
SPIE SA	EUR	103 500	5 098 410,00	2,83
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>701 071,20</b>	<b>0,39</b>
MARSEILL TUNNEL PRADO-CARENA	EUR	25 128	701 071,20	0,39
<b>Logiciels</b>			<b>21 194 593,01</b>	<b>11,80</b>
CHARGEURS SA	EUR	168 179	1 680 108,21	0,94
COHERIS SA	EUR	27 703	397 538,05	0,22
FNAC DARTY SA	EUR	198 869	5 757 257,55	3,20
GROUPE SFPI	EUR	1 880 869	3 385 564,20	1,89
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 723	1 119 153,00	0,62
JACQUET METALS SA	EUR	260 092	5 175 830,80	2,88
LINEDATA SERVICES	EUR	17 209	788 172,20	0,44
PLACOPLATRE	EUR	489	276 285,00	0,15
SIDETRADE	EUR	7 718	1 867 756,00	1,04
STREAMWIDE	EUR	10 260	746 928,00	0,42
<b>Machines</b>			<b>8 799 321,33</b>	<b>4,90</b>
LISI	EUR	66 924	3 553 664,40	1,98
NSC GROUPE	EUR	6 110	449 085,00	0,25
PRODWAYS GROUP SA	EUR	3 409 144	1 888 665,78	1,05
VALLOUREC SA	EUR	185 335	2 907 906,15	1,62
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>2 742 150,00</b>	<b>1,53</b>
OVH GROUPE SAS	EUR	125 000	911 250,00	0,51
VIEL ET COMPAGNIE	EUR	107 700	1 830 900,00	1,02
<b>Matériaux de construction</b>			<b>2 662 128,00</b>	<b>1,48</b>
IMERYS SA	EUR	111 200	2 662 128,00	1,48
<b>Media</b>			<b>8 458 421,74</b>	<b>4,71</b>
HIGH CO	EUR	502 958	1 996 743,26	1,11
JCDECAUX SE	EUR	70 000	1 083 600,00	0,60
M6-METROPOLE TELEVISION	EUR	30 000	365 400,00	0,20
NRJ GROUP	EUR	620 381	5 012 678,48	2,80
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>2 146 036,81</b>	<b>1,20</b>
GUILLEMOT CORPORATION	EUR	278 000	1 278 800,00	0,72
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	61 921	580 199,77	0,32
QUADIENT SA	EUR	19 823	287 037,04	0,16
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>767 520,00</b>	<b>0,43</b>
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	12 300	767 520,00	0,43
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>2 757 066,00</b>	<b>1,54</b>
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	EUR	16 314	2 757 066,00	1,54
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>187 833,60</b>	<b>0,10</b>
ESSO STE ANONYME FRANCAISE	EUR	4 320	187 833,60	0,10
<b>Produits alimentaires</b>			<b>6 183 570,00</b>	<b>3,44</b>
MALTERIES FRANCO-BELGES	EUR	6 649	6 183 570,00	3,44

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits chimiques</b>			<b>12 009 384,00</b>	<b>6,69</b>
EXPLOSIFS PROD. CHI	EUR	55 599	12 009 384,00	6,69
<b>Produits domestiques</b>				<b>0,00</b>
SCHNEIDER CONSUMER GROUP SA	EUR	38 048		0,00
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>9 704 911,60</b>	<b>5,41</b>
BOIRON SA	EUR	100 047	3 031 424,10	1,69
VETOQUINOL SA	EUR	9 000	751 500,00	0,42
VIRBAC SA	EUR	16 565	5 921 987,50	3,30
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>451 378,32</b>	<b>0,25</b>
HUNYVERS SACA	EUR	63 754	451 378,32	0,25
<b>Services aux entreprises</b>			<b>589 393,30</b>	<b>0,33</b>
AQUILA	EUR	164 635	589 393,30	0,33
<b>Services aux professionnels</b>			<b>7 777 463,40</b>	<b>4,33</b>
ASSYSTEM	EUR	182 142	7 777 463,40	4,33
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>15 257 689,48</b>	<b>8,50</b>
ARAMIS GROUP SAS	EUR	455 936	2 110 983,68	1,18
COMPAGNIE DU CAMBODGE	EUR	125 882	12 084 672,00	6,73
PEUGEOT INVEST	EUR	14 011	1 062 033,80	0,59
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>16 992 940,75</b>	<b>9,46</b>
AUBAY	EUR	152 623	8 714 773,30	4,85
NEURONES	EUR	128 589	5 535 756,45	3,08
SOGECLAIR	EUR	106 295	2 742 411,00	1,53
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>3 531 287,50</b>	<b>1,97</b>
THERMADOR GROUPE	EUR	45 565	3 531 287,50	1,97
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>1 567 365,44</b>	<b>0,87</b>
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	20 000	480 000,00	0,27
RAMSAY GENERALE DE SANTE SA	EUR	117 173	1 087 365,44	0,60
<b>Technologies des soins de santé</b>			<b>360 000,00</b>	<b>0,20</b>
EQUASENS	EUR	8 000	360 000,00	0,20
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>170 933,60</b>	<b>0,10</b>
DAMARTEX	EUR	49 690	170 933,60	0,10
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>32 777,73</b>	<b>0,02</b>
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>32 777,73</b>	<b>0,02</b>
AGO5	EUR	4 989	32 777,73	0,02
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>772 440,68</b>	<b>0,43</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>772 440,68</b>	<b>0,43</b>
<b>Automobiles</b>			<b>772 440,68</b>	<b>0,43</b>
RENAULT TPA	EUR	2 218	772 440,68	0,43
<b>Total</b>			<b>174 876 231,87</b>	<b>97,40</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	174 876 231,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 303 399,76
Autres passifs (-)	-644 133,76
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>179 535 497,87</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG DECOUVERTES C	EUR	304 773,209	334,32
Action HMG DECOUVERTES D	EUR	30 911,000	2 511,76

## 9. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG DECOUVERTES ACTION C Capitalisation ISIN : FR0010601971

HMG DECOUVERTES est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de participer aux marchés d'actions français, en recherchant sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'évolution des marchés d'actions françaises. L'indicateur de référence est l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), calculé quotidiennement, lequel regroupe un nombre variable de petites capitalisations françaises, mais il ne s'agit pas d'un Produit indiciel et le gérant ne recherchera pas à répliquer la composition des indices d'actions françaises, le Produit pourra donc s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance. Pour parvenir à cet objectif, le Produit est investi entre 75% et 100% de son actif en actions de toutes capitalisations, et pourra détenir au maximum 10% d'actions de toutes capitalisations dont le siège social est situé dans un autre Etat de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Le gérant investit essentiellement en petites et moyennes capitalisations, et pourra être investi au maximum à 35% en grandes capitalisations (c'est-à-dire des émetteurs dont la capitalisation dépasse 5 milliards d'euros). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée.

Afin de diversifier les stratégies de gestion, le Produit pourra investir dans la limite de 25% maximum de l'actif net du Produit dans des titres de créance français ou de la zone euro, dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif (en dessous de la notation BBB par l'agence Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

Ce Produit est éligible au PEA. Il est géré de façon active et discrétionnaire, et ne prend pas en compte simultanément des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé au marché des actions françaises et principalement aux marchés des petites et moyennes valeurs françaises, impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Eligibilité au PEA** : OUI

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←.....→  
Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 4 400	EUR 5 230
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-56,0%	-12,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 850	EUR 10 130
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-21,5%	0,3%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 590	EUR 13 120
	<b>Rendement annuel moyen</b>	5,9%	5,6%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 13 940	EUR 16 920
	<b>Rendement annuel moyen</b>	39,4%	11,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2017 et 09/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2015 et 11/2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2014 et 12/2019.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	EUR 598	EUR 2 545
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	6,0%	3,8% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,39% avant déduction des coûts et de 5,58% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,76% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 176
Coûts de transaction	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 122
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du compartiment supérieure à la performance de l'indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis) à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit est éligible au PEA. Il peut également servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation, notamment les contrats dits « DSK ».

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

HMG DECOUVERTES

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**HMG DECOUVERTES  
ACTION D Distribution  
ISIN : FR0007430806**

HMG DECOUVERTES est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 96950006OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de participer aux marchés d'actions français, en recherchant sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance supérieure à celle de l'évolution des marchés d'actions françaises. L'indicateur de référence est l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), calculé quotidiennement, lequel regroupe un nombre variable de petites capitalisations françaises, mais il ne s'agit pas d'un Produit indiciel et le gérant ne recherchera pas à répliquer la composition des indices d'actions françaises, le Produit pourra donc s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance. Pour parvenir à cet objectif, le Produit est investi entre 75% et 100% de son actif en actions de toutes capitalisations, et pourra détenir au maximum 10% d'actions de toutes capitalisations dont le siège social est situé dans un autre Etat de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Le gérant investit essentiellement en petites et moyennes capitalisations, et pourra être investi au maximum à 35% en grandes capitalisations (c'est-à-dire des émetteurs dont la capitalisation dépasse 5 milliards d'euros). Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée.

Afin de diversifier les stratégies de gestion, le Produit pourra investir dans la limite de 25% maximum de l'actif net du Produit dans des titres de créance français ou de la zone euro, dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif (en dessous de la notation BBB par l'agence Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

Ce Produit est éligible au PEA. Il est géré de façon active et discrétionnaire, et ne prend pas en compte simultanément des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

**Affectation des revenus** : Distribution ou Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé au marché des actions françaises et principalement aux marchés des petites et moyennes valeurs françaises, impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Éligibilité au PEA** : OUI

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←.....→  
Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 4 400	EUR 5 230
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-56,0%	-12,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 910	EUR 10 250
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-20,9%	0,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 680	EUR 13 670
	<b>Rendement annuel moyen</b>	6,8%	6,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 14 050	EUR 17 640
	<b>Rendement annuel moyen</b>	40,5%	12,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2023 et 12/2024.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2015 et 11/2020.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2014 et 12/2019.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	EUR 572	EUR 2 447
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5,7%	3,6% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,02% avant déduction des coûts et de 6,45% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 150
Coûts de transaction	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 122
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du compartiment supérieure à la performance de l'indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis) à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit est éligible au PEA. Il peut également servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation, notamment les contrats dits « DSK ».

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

HMG DECOUVERTES

**Information SFDR**

@@@SFDR-ANX\_FR

@@@NOTE-SFDR\_FR

**Compartiment :**

**HMG Découvertes PME**

## 10. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Transformation du FCP HMG DECOUVERTES PME en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 11. RAPPORT DE GESTION

Votre OPC termine l'année 2025 avec une performance annuelle de +14% (Action I) et +13% (Action C), contre + 57,8% pour son indice de référence le CAC SMALL dividendes nets réinvestis en EUR.

L'année 2025 s'est révélée être une année de respiration, après trois années de forte surperformance annuelle relative. La performance a été freinée par un marché complexe, car plus volatil et essentiellement porté, cette année, par deux secteurs : celui de la défense et celui des biotechs-medtechs. Par ailleurs, le manque de visibilité en ce qui concerne la politique budgétaire et fiscale du gouvernement a fortement ralenti l'activité des fusions-acquisitions et des sorties de cote. Contrairement aux années précédentes, une seule offre publique a significativement contribué au portefeuille, celle ayant porté sur Tarkett (+61,8%).

Du côté des performances individuelles, sur l'ensemble de l'année, la progression du fonds a largement été portée par certaines valeurs du secteur de la souveraineté/aéronautique (Streamwide +131,9%, Sogclair +47,9%), des loisirs (LDLC +113,2%) ou du marketing (HighCo +58,2%).

Côté contre-performances, elles sont relativement peu marquées, hormis celle de l'action Maisons du Monde (distribution spécialisée, -56%) qui a subi l'attentisme du consommateur européen.

Pour 2026, et de manière quelque peu contre-intuitive, il nous apparaît que le fort degré de pessimisme actuel du pays peut, à la moindre éclaircie, permettre d'espérer de bonnes surprises en bourse, alors que les valorisations des petites et moyennes valeurs françaises demeurent très décotées (23% de décote en EV/Ebit médian 2026 en relatif des grandes valeurs).

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FIGEAC-AERO	1 101 837,07	830 691,36
WALLIX GROUP	1 432 440,45	462 060,00
LINEDATA SERVICES	406 807,22	1 433 649,60
STREAMWIDE		1 612 604,31
BILENDI	921 467,31	485 724,69
GUERBET	503 727,23	828 460,30
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL		1 212 971,44
ARAMIS GROUP SAS	242 553,00	906 104,74
HEXAOM	445 920,75	464 539,05
AUBAY	900 237,00	

## 12. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le Fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 87,39%

## **PEA-PME**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, l'OPC est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 96,18%

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site. [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

## 13. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>39 287 205,00</b>	<b>35 883 623,74</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	39 287 205,00	35 883 623,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>39 287 205,00</b>	<b>35 883 623,74</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>31 451,37</b>	<b>55 818,91</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 458 713,84</b>	<b>1 988 474,71</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>1 490 165,21</b>	<b>2 044 293,62</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>40 777 370,21</b>	<b>37 927 917,36</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	35 591 894,63	35 529 912,97
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	4 856 591,29	1 548 311,99
<b>Capitaux propres I</b>	<b>40 448 485,92</b>	<b>37 078 224,96</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>40 448 485,92</b>	<b>37 078 224,96</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	328 884,29	849 692,40
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>328 884,29</b>	<b>849 692,40</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>40 777 370,21</b>	<b>37 927 917,36</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	961 956,37	1 087 699,13
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	23 356,06	50 400,74
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>985 312,43</b>	<b>1 138 099,87</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>		
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>985 312,43</b>	<b>1 138 099,87</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-657 397,33	-1 351 396,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-657 397,33</b>	<b>-1 351 396,16</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>327 915,10</b>	<b>-213 296,29</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>6 565,11</b>	<b>-53 321,25</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>334 480,21</b>	<b>-266 617,54</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	2 183 289,86	2 397 710,84
Frais de transactions externes et frais de cession	-72 353,56	-153 187,11
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 110 936,30</b>	<b>2 244 523,73</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>73 654,11</b>	<b>-165 993,26</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>2 184 590,41</b>	<b>2 078 530,47</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 279 782,83	-602 292,02
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 279 782,83</b>	<b>-602 292,02</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>57 737,84</b>	<b>338 691,08</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>2 337 520,67</b>	<b>-263 600,94</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>4 856 591,29</b>	<b>1 548 311,99</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), en investissant principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, ainsi que des entreprises de taille intermédiaire sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>44 953 244,19</b>	<b>43 969 828,97</b>	<b>37 413 217,15</b>	<b>37 078 224,96</b>	<b>40 448 485,92</b>
<b>Action HMG Découvertes PME C en EUR</b>					
Actif net	9 338 082,42	9 635 699,09	9 839 068,03	9 897 481,29	13 907 866,10
Nombre de titres	64 939,000	72 184,000	69 667,000	67 481,000	83 904,600
Valeur liquidative unitaire	143,79	133,48	141,22	146,67	165,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	26,03	5,67	7,99	8,25	8,98
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,91	-0,55	-0,19	-1,78	0,50
<b>Action HMG Découvertes PME I en EUR</b>					
Actif net	35 615 161,77	34 334 129,88	27 574 149,12	27 180 743,67	26 540 619,82
Nombre de titres	4 813	4 956	3 730	3 517	3 013
Valeur liquidative unitaire	7 399,78	6 927,79	7 392,53	7 728,38	8 808,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1 333,25	292,85	416,55	432,54	474,93
Capitalisation unitaire sur revenu	-23,95	28,67	50,92	-41,61	96,95

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part C : 2,35 % TTC maximum
	Actif net	Part I : 1,5 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement acquises à la société de gestion:	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance*	Actif net	15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), dans les conditions décrites dans le prospectus

\* « Commission de surperformance et mise en œuvre du principe de « high water mark ».

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement du compartiment.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05.

Les contributions dues pour la gestion de du compartiment en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) sont imputées au compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

##### Principe de base :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Compartiment à celui d'un compartiment fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence, l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Compartiment réel. Cette commission est payable annuellement. Elle sera prélevée pour la première fois à la clôture du premier exercice complet du compartiment, et ensuite à chaque fin d'exercice.

##### Application du principe du "high water mark":

Cette surperformance est déterminée conformément au principe du "high water mark", qui désigne la valeur liquidative historique maximale par action du compartiment (le "high water mark") à la date de clôture au cours des exercices précédents. Durant la période de référence, aucune commission de surperformance ne pourra

être comptabilisée si la valeur liquidative par action du compartiment est inférieure au "high water mark". A partir du moment où le "high water mark" est dépassé par la valeur liquidative par action du compartiment en date de clôture de l'exercice en cours, le "high water mark" est remplacé par cette nouvelle valeur liquidative en date de clôture, et il ne sera révisé ultérieurement qu'en cas de nouveau dépassement dans les mêmes conditions.

Présentation de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance, sous réserve du rattrapage et de la compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du compartiment) :

La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du compartiment commun de placement et un compartiment indicé réalisant la performance de son indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis) sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le compartiment commun de placement réel.

La performance du compartiment indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance. En cas de (i) surperformance de la valeur liquidative de l'action par rapport à son indicateur de référence, et (ii) si la performance est positive, et (iii) supérieure au "high water mark", au cours de la période de référence, une commission de surperformance pourra être provisionnée (ces 3 conditions (i) (ii) (iii) sont cumulatives).

Dans le cas de sous-performance du compartiment par rapport à son indicateur de référence, même en cas de performance positive et supérieure au "high water mark", la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provisions plafonnées à hauteur des dotations.

En cas de surperformance de la valeur liquidative de clôture de l'action par rapport à son indicateur de référence, et si la performance est positive, et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence début à l'issue de celle qui s'achève.

En cas de sous-performance de la valeur liquidative de clôture de l'action par rapport à son indicateur de référence, bien que la performance soit positive et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée. Par ailleurs, cette période de référence vient s'ajouter aux sous-performances à rattraper au cours des 5 exercices suivants pour pouvoir matérialiser de la commission de surperformance (voir principe de rattrapage et compensation des sous-performances évoqué ci-après).

Rattrapage et compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du compartiment, il peut y avoir de 0 à 5 exercices précédents tant que le compartiment ne présente pas encore les 5 exercices antérieurs mentionnés) :

En cas de sous-performance des actions du compartiment au cours des 5 exercices précédents, aucune commission de surperformance ne pourra être provisionnée tant que cette sous-performance ne sera pas rattrapée et compensée par les périodes de performance suivantes enregistrées en date du terme des 5 exercices précédents clos (ce nombre d'exercices pouvant varier de 0 à 5 maximum selon la durée d'existence du compartiment). Le traitement des performances non-compensées au-delà de 5 exercices implique que les sous-performances éventuelles enregistrées à l'exercice 1, et étant encore provisionnées pour compensation après calcul de la surperformance au titre de l'exercice 5, ne seront plus prises en compte pour les calculs à compter de l'exercice 6. Après 5 exercices, incluant celui où les sous-performances ont été enregistrées, les sous-performances restant à rattraper sont considérées comme étant "hors périmètre" et ne seront donc plus prises en compte pour les calculs de surperformance (ce mécanisme est mis en œuvre dès la première VL du compartiment, et la période de 5 exercices commencera à être comptabilisée à compter de la première VL).

Cristallisation et versement de la commission de surperformance : En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux actions rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

La commission de surperformance est payable annuellement après la clôture de l'exercice du compartiment.

### Illustration des situations de prélèvement d'une commission de surperformance :

Le tableau présenté ci-dessous n'est réalisé qu'à titre d'exemple pour permettre à l'investisseur de comprendre le fonctionnement du calcul de la commission de surperformance. Les valeurs liquidatives et les résultats présentés sont purement indicatifs, il ne s'agit pas de calculs réalisés sur la base des performances passées ou d'une quelconque anticipation des performances futures.

Ce tableau est une illustration simplifiée qui ne tient pas compte, par exemple, des commissions de surperformance cristallisées en cas de rachat, ni ne présente une situation où la sous-performance cumulée viendrait à diminuer au-delà de cinq exercices si elle n'était pas compensée avant.

	VL du compartiment à la fin de la Période de référence (nette de tous les frais, brute de la Commission de surperformance)	High Water Mark : Aucune Commission de surperformance n'est provisionnée tant que la VL du compartiment n'a pas dépassé son plus Haut niveau (cumulé) historiquement Atteint en fin d'exercice comptable	Remunération maximale possible : plafond lié au High Water Mark	Valeur du portefeuille de référence ou portefeuille fictif	Performance Annuelle du compartiment Par rapport au portefeuille de référence ou portefeuille fictif	Sous-performance cumulée à rattraper	Surperformance Nette du plafond lié au High Water Mark	Commission de surperformance sur la VL; 15% de la surperformance	VL du compartiment nette de la commission de surperformance
E0	100,000	100,000	-	100,000	-	-	-	-	100,000
E1	107,000	100,000	7,000	110,000	-3,000	0,000	0,000	0,000	107,000
E2	106,500	107,000	0,000	108,500	-2,000	-3,000	0,000	0,000	106,500
E3	113,000	107,000	6,000	112,000	1,000	-5,000	0,000	0,000	113,000
E4	112,000	113,000	0,000	113,500	-1,500	-4,000	0,000	0,000	112,000
E5	118,000	113,000	5,000	111,000	7,000	-5,500	1,500	0,225	117,775
E6	121,000	118,000	3,000	117,000	4,000	0,000	3,000	0,450	120,550

L'exercice 0 (E0) marque la VL de lancement du compartiment par HMG FINANCE à 100.

Exercice 1 (E1) - La VL dépasse le "high water mark", et le compartiment est en sous-performance : pas de commission de surperformance, et la sous-performance devra être rattrapée sur les cinq prochains exercices au maximum.

Exercice 2 (E2) - La VL ne dépasse pas le "high water mark", et le compartiment est en sous-performance : pas de commission de surperformance, et la sous-performance devra être rattrapée sur les cinq prochains exercices au maximum.

Exercice 3 (E3) - La VL dépasse le "high water mark", mais la surperformance du compartiment n'est pas suffisante pour rattraper les sous-performances passées : pas de commission de surperformance.

Exercice 4 (E4) - La VL ne dépasse pas le "high water mark", et le compartiment est en sous-performance : pas de commission de surperformance, et la sous-performance devra être rattrapée sur les cinq prochains exercices au maximum.

Exercice 5 (E5) - La VL dépasse le "high water mark", et la surperformance du compartiment rattrape les sous-performances passées : une commission de surperformance est prélevée sur la surperformance nette de rattrapage car cette dernière est inférieure au plafond lié au "high water mark".

Exercice 6 (E6) - La VL dépasse le "high water mark", et le compartiment est en surperformance : une commission de surperformance est prélevée mais limitée au plafond lié au "high water mark" car la surperformance nette de rattrapage est supérieure.

Comme illustré dans le tableau, lorsque la surperformance nette de rattrapage se situe au-dessus du plafond lié au "high water mark", la surperformance prélevée ne peut dépasser ce plafond et elle est ramenée à la rémunération maximale possible

## Commission de surperformance

Commission de surperformance et mise en œuvre du principe de « high water mark » :

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du FCP à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. La période de calcul de cette commission de surperformance correspond à l'exercice du FCP. La période de performance s'étendra en principe du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, étant entendu que si la valeur liquidative par action du fonds au 1<sup>er</sup> janvier est inférieure au « high water mark », la période de performance commencera au plus tôt à la date du « high water mark » (période de référence non inférieure à 12 mois). Cette commission est due en cas de surperformance, c'est-à-dire si l'augmentation de la valeur liquidative par part du fonds durant la période considérée est supérieure à l'augmentation de l'indice de référence (voir ci-dessous) pour cette même période et si – condition cumulative – elle est positive. Cette surperformance est déterminée conformément au principe du « high water mark », qui désigne la valeur liquidative maximale historique par part du fonds (le « high water mark »).

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HMG Découvertes PME C	Capitalisation	Capitalisation
Action HMG Découvertes PME I	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>37 078 224,96</b>	<b>37 413 217,15</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 100 894,09	7 145 623,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-11 449 267,36	-8 909 551,01
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	327 915,10	-213 296,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 110 936,30	2 244 523,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 279 782,83	-602 292,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>40 448 485,92</b>	<b>37 078 224,96</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action HMG Découvertes PME C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	34 681,100	5 487 928,77
Actions rachetées durant l'exercice	-18 257,500	-2 870 374,76
Solde net des souscriptions/rachats	16 423,600	2 617 554,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	83 904,600	
<b>Action HMG Découvertes PME I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	567	4 612 965,32
Actions rachetées durant l'exercice	-1 071	-8 578 892,60
Solde net des souscriptions/rachats	-504	-3 965 927,28
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 013	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action HMG Découvertes PME C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG Découvertes PME I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG Découvertes PME C FR0013351285	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 907 866,10	83 904,600	165,75
HMG Découvertes PME I FR0013351277	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 540 619,82	3 013	8 808,70

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	39 287,21	39 287,21				
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>39 287,21</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 458,71				1 458,71
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>1 458,71</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 458,71						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>1 458,71</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	31 451,37
<b>Total des créances</b>		<b>31 451,37</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	206 862,79
	Rachats à payer	5 544,11
	Frais de gestion fixe	113 394,79
	Frais de gestion variable	3 082,60
<b>Total des dettes</b>		<b>328 884,29</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-297 432,92</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Action HMG Découvertes PME C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	272 606,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	80,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG Découvertes PME I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	381 708,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 002,04
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>334 480,21</b>	<b>-266 617,54</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>334 480,21</b>	<b>-266 617,54</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>334 480,21</b>	<b>-266 617,54</b>

### Action HMG Découvertes PME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>42 353,69</b>	<b>-120 260,64</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>42 353,69</b>	<b>-120 260,64</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>42 353,69</b>	<b>-120 260,64</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>42 353,69</b>	<b>-120 260,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Action HMG Découvertes PME I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>292 126,52</b>	<b>-146 356,90</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>292 126,52</b>	<b>-146 356,90</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>292 126,52</b>	<b>-146 356,90</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	292 126,52	-146 356,90
<b>Total</b>	<b>292 126,52</b>	<b>-146 356,90</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>2 184 590,41</b>	<b>2 078 530,47</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 184 590,41</b>	<b>2 078 530,47</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 184 590,41</b>	<b>2 078 530,47</b>

### Action HMG Découvertes PME C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>753 598,21</b>	<b>557 285,36</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>753 598,21</b>	<b>557 285,36</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>753 598,21</b>	<b>557 285,36</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	753 598,21	557 285,36
<b>Total</b>	<b>753 598,21</b>	<b>557 285,36</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Action HMG Découvertes PME I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>1 430 992,20</b>	<b>1 521 245,11</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>1 430 992,20</b>	<b>1 521 245,11</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 430 992,20</b>	<b>1 521 245,11</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		
	1 430 992,20	1 521 245,11
<b>Total</b>	<b>1 430 992,20</b>	<b>1 521 245,11</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>39 287 205,00</b>	<b>97,13</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>39 287 205,00</b>	<b>97,13</b>
<b>Composants automobiles</b>			<b>990 422,40</b>	<b>2,45</b>
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	29 216	990 422,40	2,45
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>440 000,00</b>	<b>1,09</b>
FIGEAC-AERO	EUR	40 000	440 000,00	1,09
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>81 431,04</b>	<b>0,20</b>
ECOMIAM SA	EUR	44 256	81 431,04	0,20
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>2 901 056,84</b>	<b>7,17</b>
GROUPE LDLC	EUR	119 054	2 262 026,00	5,59
MR BRICOLAGE	EUR	97 993	576 198,84	1,42
SAMSE SA	EUR	476	62 832,00	0,16
<b>Divertissement</b>			<b>1 705 728,50</b>	<b>4,22</b>
GAUMONT SA	EUR	17 143	1 705 728,50	4,22
<b>Electronique de bureau</b>			<b>415 000,00</b>	<b>1,03</b>
74SOFTWARE SA	EUR	10 000	415 000,00	1,03
<b>Equipements électriques</b>			<b>524 700,00</b>	<b>1,30</b>
MERSEN	EUR	22 000	524 700,00	1,30
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>2 028 587,65</b>	<b>5,02</b>
GEA	EUR	13 431	1 094 626,50	2,71
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	33 326	933 961,15	2,31
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>979 369,65</b>	<b>2,42</b>
FONTAINE PAJOT SA	EUR	6 088	630 716,80	1,56
PISCINES DESJOYAUX SA	EUR	26 923	348 652,85	0,86
<b>FPI résidentielles</b>			<b>625 048,80</b>	<b>1,55</b>
ALTAREA	EUR	5 703	625 048,80	1,55
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>332 182,52</b>	<b>0,82</b>
MAISONS DU MONDE SA	EUR	176 881	332 182,52	0,82
<b>Grossistes</b>			<b>371 910,00</b>	<b>0,92</b>
GRAINES VOLTZ SA	EUR	21 252	371 910,00	0,92
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>1 743 978,00</b>	<b>4,31</b>
GROUPE PARTOUCHE SA-REGR	EUR	46 497	836 946,00	2,07
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	5 399	907 032,00	2,24
<b>Logiciels</b>			<b>6 300 419,14</b>	<b>15,56</b>
CHARGEURS SA	EUR	18 706	186 872,94	0,46
FNAC DARTY SA	EUR	47 000	1 360 650,00	3,36
GROUPE SFPI	EUR	374 757	674 562,60	1,67
LINEDATA SERVICES	EUR	21 398	980 028,40	2,42
SIDETRADE	EUR	2 750	665 500,00	1,65
STREAMWIDE	EUR	14 484	1 054 435,20	2,61

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WALLIX GROUP	EUR	56 260	1 378 370,00	3,39
<b>Machines</b>			<b>964 510,80</b>	<b>2,38</b>
NSC GROUPE	EUR	1 640	120 540,00	0,30
PRODWAYS GROUP SA	EUR	1 523 413	843 970,80	2,08
<b>Media</b>			<b>1 588 985,22</b>	<b>3,93</b>
HIGH CO	EUR	181 386	720 102,42	1,78
NRJ GROUP	EUR	107 535	868 882,80	2,15
<b>Métaux et minerais</b>			<b>801 074,50</b>	<b>1,98</b>
JACQUET METALS SA	EUR	40 255	801 074,50	1,98
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>468 125,20</b>	<b>1,16</b>
GUILLEMOT CORPORATION	EUR	19 378	89 138,80	0,22
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLO	EUR	32 720	306 586,40	0,76
QUADIENT SA	EUR	5 000	72 400,00	0,18
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>271 583,00</b>	<b>0,67</b>
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	EUR	1 607	271 583,00	0,67
<b>Produits alimentaires</b>			<b>1 595 880,00</b>	<b>3,95</b>
MALTERIES FRANCO-BELGES	EUR	1 716	1 595 880,00	3,95
<b>Produits chimiques</b>			<b>3 785 605,20</b>	<b>9,36</b>
BAIKOWSKI SAS	EUR	30 378	710 845,20	1,76
EXPLOSIFS PROD. CHI	EUR	14 235	3 074 760,00	7,60
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>671 853,40</b>	<b>1,66</b>
BOIRON SA	EUR	19 368	586 850,40	1,45
VETOQUINOL SA	EUR	1 018	85 003,00	0,21
<b>Services aux entreprises</b>			<b>492 198,12</b>	<b>1,22</b>
AQUILA	EUR	55 149	197 433,42	0,49
DELTA PLUS GROUP	EUR	5 979	294 764,70	0,73
<b>Services aux professionnels</b>			<b>1 109 730,30</b>	<b>2,74</b>
ASSYSTEM	EUR	25 989	1 109 730,30	2,74
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>819 874,93</b>	<b>2,03</b>
ARAMIS GROUP SAS	EUR	60 369	279 508,47	0,69
COMPAGNIE DU CAMBODGE	EUR	4 003	384 288,00	0,95
CRCA ATL VEND WR	EUR	1 091	156 078,46	0,39
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>4 128 622,10</b>	<b>10,21</b>
AUBAY	EUR	32 000	1 827 200,00	4,52
NEURONES	EUR	30 138	1 297 440,90	3,21
SOGECLAIR	EUR	38 914	1 003 981,20	2,48
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>405 092,50</b>	<b>1,00</b>
THERMADOR GROUPE	EUR	5 227	405 092,50	1,00
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>604 224,00</b>	<b>1,49</b>
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	25 176	604 224,00	1,49
<b>Technologies des soins de santé</b>			<b>1 009 305,00</b>	<b>2,50</b>
EQUASENS	EUR	22 429	1 009 305,00	2,50

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>146 014,24</b>	<b>0,36</b>
DAMARTEX	EUR	42 446	146 014,24	0,36
<b>Vente par correspondance</b>			<b>984 691,95</b>	<b>2,43</b>
BILENDI	EUR	54 253	984 691,95	2,43
<b>Total</b>			<b>39 287 205,00</b>	<b>97,13</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	39 287 205,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 490 165,21
Autres passifs (-)	-328 884,29
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>40 448 485,92</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG Découvertes PME C	EUR	83 904,600	165,75
Action HMG Découvertes PME I	EUR	3 013	8 808,70

## 14. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG DECOUVERTES PME ACTION C Capitalisation ISIN : FR0013351285

HMG DECOUVERTES PME est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de réaliser une performance supérieure nette de frais à celle des marchés d'actions français, en investissant principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, ainsi que des entreprises de taille intermédiaire sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Le Produit dispose d'un indicateur de référence, calculé quotidiennement, qui est l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), lequel regroupe un nombre variable de petites capitalisations françaises, mais il ne s'agit pas d'un Produit indiciel et le gérant ne recherchera pas à répliquer la composition des indices d'actions françaises, le Produit pourra donc s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance.

Pour parvenir à cet objectif, le Produit est investi entre 75% et 100% de son actif net en actions, et plus particulièrement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les titres sont éligibles au PEA et au PEA-PME et représentent en permanence 75% minimum de l'actif net. Le Produit est exposé en permanence à 60% minimum, et pourra être exposé jusqu'à 100 % maximum, de son actif en actions françaises. Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée.

Afin de diversifier les stratégies de gestion, le Produit pourra investir dans la limite de 25% maximum de l'actif net du Produit dans des obligations convertibles et remboursables en actions, selon les critères du PEA-PME, et dans d'autres titres de créance français ou de la zone euro, dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif (en dessous de la notation BBB par l'agence Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

Ce Produit est éligible au PEA et au PEA-PME. Il est géré de façon active et discrétionnaire.

**Affectation des sommes distribuables :** capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé au marché des actions françaises et principalement aux marchés des petites et moyennes valeurs françaises, impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Eligibilité au PEA :** OUI

**Eligibilité au PEA PME :** OUI

**Assurance :** non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité :** il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroussure ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 3 740	EUR 4 720
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-62,6%	-13,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 600	EUR 9 600
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-24,0%	-0,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 9 950	EUR 13 390
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-0,5%	6,0%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 15 650	EUR 16 900
	<b>Rendement annuel moyen</b>	56,5%	11,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2023 et 12/2024.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2019 et 12/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 733	EUR 3 033
Incidence des coûts annuels (*)	7,3%	4,4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,43% avant déduction des coûts et de 6,01% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 100
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 235
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15 % TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Produit supérieure à la performance de l'indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 51

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 5 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »),

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG DECOUVERTES PME ACTION I Capitalisation ISIN : FR0013351277

HMG DECOUVERTES PME est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de réaliser une performance supérieure nette de frais à celle des marchés d'actions français, en investissant principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations, ainsi que des entreprises de taille intermédiaire sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Le Produit dispose d'un indicateur de référence, calculé quotidiennement, qui est l'indice CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), lequel regroupe un nombre variable de petites capitalisations françaises, mais il ne s'agit pas d'un Produit indiciel et le gérant ne recherchera pas à répliquer la composition des indices d'actions françaises, le Produit pourra donc s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance.

Pour parvenir à cet objectif, le Produit est investi entre 75% et 100% de son actif net en actions, et plus particulièrement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les titres sont éligibles au PEA et au PEA-PME et représentent en permanence 75% minimum de l'actif net. Le Produit est exposé en permanence à 60% minimum, et pourra être exposé jusqu'à 100 % maximum, de son actif en actions françaises. Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée.

Afin de diversifier les stratégies de gestion, le Produit pourra investir dans la limite de 25% maximum de l'actif net du Produit dans des obligations convertibles et remboursables en actions, selon les critères du PEA-PME, et dans d'autres titres de créance français ou de la zone euro, dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif (en dessous de la notation BBB par l'agence Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion).

Ce Produit est éligible au PEA et au PEA-PME. Il est géré de façon active et discrétionnaire.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé au marché des actions françaises et principalement aux marchés des petites et moyennes valeurs françaises, impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Éligibilité au PEA** : OUI

**Éligibilité au PEA PME** : OUI

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←.....→  
Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit** : Il s'agit du risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étréouesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 3 750	EUR 4 720
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-62,5%	-13,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 680	EUR 9 700
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-23,2%	-0,6%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 020	EUR 13 900
	<b>Rendement annuel moyen</b>	0,2%	6,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 15 750	EUR 17 750
	<b>Rendement annuel moyen</b>	57,5%	12,2%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2023 et 12/2024.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2019 et 11/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 646	EUR 2 442
Incidence des coûts annuels (*)	6,5%	3,5% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,32% avant déduction des coûts et de 6,81% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 300
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 100
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 150
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15 % TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Produit supérieure à la performance de l'indicateur de référence CAC Small NR (dividendes nets réinvestis), dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 49

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 5 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »),

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

**Information SFDR**

@@@SFDR-ANX\_FR

@@@NOTE-SFDR\_FR

**Compartiment :**  
**HMG GLOBETROTTER**

## 15. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'OPC HMG GLOBETROTTER, qui se conformait précédemment à l'article 6 SFDR, se conforme, à compter du 01.01.2025, à l'article 8 SFDR.

Transformation du FCP HMG GLOBETROTTER en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 16. RAPPORT DE GESTION

Votre OPC termine l'année 2025 avec une performance annuelle de +15,2% (Actions C et D), +16% (Action I) contre +17,8% pour son indice de référence le MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR »).

L'année 2025, dans son ensemble, a été placée sous le signe de l'intelligence artificielle (IA). L'heure est à la démesure concernant les programmes d'investissement dans ce domaine : les dépenses en IA des leaders dans le domaine ou « hyperscalers » (Amazon, Nvidia, Google, Meta, Oracle, Microsoft) ont atteint 400 milliards de dollars en 2025. Le problème réside dans la rentabilité de programmes dont une bonne partie sera financée par de la dette. Malgré cela, la plupart des gestions font de l'IA le thème majeur de leur stratégie 2026. Cela revient implicitement à se concentrer sur les deux pays produisant les puces : Taïwan et la Corée. Il ne s'agit pas réellement de ce que nous appellerions une stratégie « émergents ». De même, nombreux sont ceux mentionnant être différenciants, alors que leurs principales lignes figurent parmi les plus importantes capitalisations de la planète.

La hausse quasi-continue des marchés durant l'année a été interrompue par le Liberation Day du 2 avril de M. Trump. Cette annonce de hausses monumentales des droits de douane sur les produits importés par les Etats-Unis a créé une véritable onde de choc sur les marchés. Cependant, ces derniers sont rapidement repartis à la hausse pour finir l'année presque au plus haut historique.

La Bourse s'est, par ailleurs, interrogée, sur la fin de l'année, sur les perspectives de poursuite des baisses de taux par la Fed. La banque centrale américaine était, en effet, tiraillée entre les exigences de ses deux mandats : contrôle de l'inflation et maintien du plein emploi. Les investisseurs s'inquiétaient, pendant ce trimestre, d'une attitude « dure » (« hawkish ») en matière de taux d'intérêt. On a, cependant, pu noter que le conseil des gouverneurs (le Federal Open Market Committee) était très partagé. Il s'avère, maintenant, que le marché de l'emploi ralentit plus que prévu (notamment hausse du nombre de temps partiels, prélude à une détérioration plus marquée) ce qui ouvrirait, probablement, la voie à trois baisses de taux en 2026. C'est, au moins, ce que prévoient les marchés.

L'année 2025 a vu la stratégie « émergents » donner une performance supérieure au monde développé : +34,36% pour le MSCI Emerging Markets, contre +21,60% pour le MSCI World Index en dollar. Cette plus forte progression des émergents se retrouve dans l'évolution comparée des P/E moyens (au 30.12.2025) des indices : de 13,4 x à fin 2024 à 16,07 x fin 2025 pour le MSCI Emerging Markets contre 24,59 x à 25,65 x pour le S&P 500. Il faut bien noter que ce mouvement s'est produit alors même que les bénéfices du MSCI EM progressaient.

Les flux sont aussi particulièrement instructifs. Sur l'ensemble de l'année, des périodes de flux entrants vers les émergents hors Chine (mai à juillet et septembre - octobre) ont alterné avec des phases de retrait, indiquant par là même une certaine confusion chez les investisseurs sur la tendance. Mouvement que nous mettons à profit dans la gestion d'HMG Globetrotter.

L'événement de cette fin d'année 2025 est, bien évidemment, la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui se tient depuis le 21 décembre et jusqu'au 18 janvier au Maroc. Evénement d'importance, car, outre le fait que le premier match ait été gagné par le pays organisateur face aux Comores, la politique de grands travaux d'infrastructures menée par le Roi à cette occasion, ainsi que pour la future Coupe du monde, a dynamisé l'économie marocaine. Rappelons qu'il s'agit de la troisième position pays de votre fonds avec 5,86%.

Du côté des performances individuelles sur l'année, signalons que Total Petroleum Ghana est la valeur qui a le plus fortement contribué avec 4,29 points. Cela grâce à une spectaculaire progression de 207,2% du cours. Nos investigations, notamment auprès de nos brokers locaux, nous indiquent que cela résulte du programme d'alimentation à l'énergie solaire des stations-service qui devrait réduire les coûts et est très bien perçu par les investisseurs. Et d'un maintien du dividende à un haut niveau. Salzer Electronics retire, quant à elle, 4,97 points de performance suite au recul de 50,1% de la valeur. Rappelons que nous avons mis à profit ce mouvement pour racheter à bon prix des titres vendus en juin et août 2024.

Mais nous sommes confiants que les investisseurs vont continuer à se tourner vers le monde émergent. C'est d'ailleurs la conviction de beaucoup de grandes gestions. Acceptons-en l'augure !

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CM-AM Moneplus IC	4 487 707,49	644 295,31
Union + TC	2 824 953,20	1 535 348,10
BUDWEISER BREWING CO APAC LT	2 406 485,42	
FRESNILLO PLC		2 078 749,64
TOTAL PETROLEUM GHANA LTD		1 888 855,01
AGESA HAYAT VE EMEKLILIK AS	1 588 624,84	
PT MULTI BINTANG	1 570 242,93	
IHS HOLDING LTD		1 359 020,36
KOLMAR HOLDINGS CO LTD	441 054,15	888 329,33
CREDIT AGRICOLE EGYPT	1 229 166,22	

## 17. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

## INFORMATIONS FISCALES

### COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

#### Décomposition du coupon : Action HMG GLOBETROTTER D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	33 906,95	EUR	3,85	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>Total</b>	<b>33 906,95</b>	<b>EUR</b>	<b>3,85</b>	<b>EUR</b>

## 18. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>82 004 526,27</b>	<b>69 974 942,92</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	82 004 526,27	69 974 942,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>5 196 347,46</b>	
OPCVM	5 196 347,46	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>87 200 873,73</b>	<b>69 974 942,92</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>956 619,08</b>	<b>398 659,30</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 695 482,01</b>	<b>489 958,30</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>4 652 101,09</b>	<b>888 617,60</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>91 852 974,82</b>	<b>70 863 560,52</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	79 205 306,08	59 072 566,34
Report à nouveau sur revenu net	45,24	75,20
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	12 263 281,45	11 534 297,37
<b>Capitaux propres I</b>	<b>91 468 632,77</b>	<b>70 606 938,91</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>91 468 632,77</b>	<b>70 606 938,91</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	384 342,05	256 621,61
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>384 342,05</b>	<b>256 621,61</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>91 852 974,82</b>	<b>70 863 560,52</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	2 716 597,64	1 968 625,80
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	31 464,23	44 352,76
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>2 748 061,87</b>	<b>2 012 978,56</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-107,18	-694,44
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-107,18</b>	<b>-694,44</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 747 954,69</b>	<b>2 012 284,12</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 311 366,98	-1 132 276,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-1 311 366,98</b>	<b>-1 132 276,19</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>1 436 587,71</b>	<b>880 007,93</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>94 741,64</b>	<b>52 641,25</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>1 531 329,35</b>	<b>932 649,18</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	3 494 068,39	2 699 869,12
Frais de transactions externes et frais de cession	-217 664,31	-297 502,03
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>3 276 404,08</b>	<b>2 402 367,09</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>279 523,18</b>	<b>171 742,20</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>3 555 927,26</b>	<b>2 574 109,29</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	6 995 377,11	7 664 045,03
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-322,60	7 582,05
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>6 995 054,51</b>	<b>7 671 627,08</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>180 970,33</b>	<b>355 911,82</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>7 176 024,84</b>	<b>8 027 538,90</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>12 263 281,45</b>	<b>11 534 297,37</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion est de battre l'indice MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») sur une période de cinq ans grâce à des investissements sur les marchés d'actions internationaux.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>54 653 173,02</b>	<b>51 867 223,73</b>	<b>55 364 774,55</b>	<b>70 606 938,91</b>	<b>91 468 632,77</b>
<b>Action HMG GLOBETROTTER C en EUR</b>					
Actif net	25 948 696,52	26 133 500,60	28 091 625,68	37 690 047,24	56 161 335,44
Nombre de titres	114 395,0	117 695,0	115 407,0	129 950,0	168 132,4
Valeur liquidative unitaire	226,83	222,04	243,41	290,03	334,03
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,98	1,05	0,51	10,59	13,00
Capitalisation unitaire sur revenu	2,75	8,59	4,23	3,01	4,78
<b>Action HMG GLOBETROTTER D en EUR</b>					
Actif net	1 541 599,88	1 476 521,59	1 660 864,17	1 928 054,09	2 348 425,05
Nombre de titres	7 892	7 816	8 326	8 241	8 807
Valeur liquidative unitaire	195,33	188,91	199,47	233,95	266,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,63	0,91	0,46	8,67	10,41
Distribution unitaire sur revenu	2,39	7,41	3,56	2,46	3,85
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,438	0,504	0,498	0,445	(1)
<b>Action HMG GLOBETROTTER I en EUR</b>					
Actif net	27 162 876,62	24 257 201,54	25 612 284,70	30 988 837,58	32 958 872,28
Nombre de titres	9,9321	8,9618	8,5337	8,6051	7,8869
Valeur liquidative unitaire	2 734 857,34	2 706 733,19	3 001 310,65	3 601 217,60	4 178 938,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	35 785,31	13 357,01	6 318,15	130 823,74	162 033,01
Capitalisation unitaire sur revenu	62 177,43	136 947,32	84 905,84	60 499,30	87 943,90

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion :

Ces frais recouvrent :

- Frais de gestion financière ;
- Frais de fonctionnement et autres services ;
- Frais indirects maximums. Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects;
- Commission de mouvement ;
- Commission de surperformance.

Ces frais ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation prélevés par les intermédiaires financiers et assortis éventuellement de taxes en fonction du marché concerné ;
- d'éventuels frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la partie « frais » du Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Actifs C et D : 2% TTC taux maximum	Actions I : 1,25 % TTC taux maximum
La société de gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement.	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
Commission de surperformance*	Actif net	15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Compartiment supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR »), dans les conditions décrites ci-dessous.	

\*« Commission de surperformance et mise en œuvre du principe de « high water mark »

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement des actions du Compartiment.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05.

Les contributions dues pour la gestion du compartiment en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621- 5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le compartiment) sont imputées au Compartiment.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le Compartiment dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

#### Principe de base :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Compartiment à celui d'un OPC fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence, l'indice MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR »), et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Compartiment réel. Cette commission est payable annuellement.

#### Application du principe du "high water mark":

Cette surperformance est déterminée conformément au principe du "high water mark", qui désigne la valeur liquidative historique maximale par action du Compartiment (le "high water mark") à la date de clôture au cours des exercices précédents. Durant la période de référence, aucune commission de surperformance ne pourra être comptabilisée si la valeur liquidative par action du Compartiment est inférieure au "high water mark". A partir du moment où le "high water mark" est dépassé par la valeur liquidative par action du Compartiment en date de clôture de l'exercice en cours, le "high water mark" est remplacé par cette nouvelle valeur liquidative en date de clôture, et il ne sera révisé ultérieurement qu'en cas de nouveau dépassement dans les mêmes conditions.

#### Présentation de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance, sous réserve du rattrapage et de la compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du Compartiment) :

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du Compartiment et un fonds indicé réalisant la performance de son indicateur de référence le MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le Compartiment réel.
2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
3. En cas de (i) surperformance de la valeur liquidative de l'action par rapport à son indicateur de référence, et (ii) si la performance est positive, et (iii) supérieure au "high water mark", au cours de la période de référence, une commission de surperformance pourra être provisionnée (ces 3 conditions (i) (ii) (iii) sont cumulatives).
4. Dans le cas de sous-performance du Compartiment par rapport à son indicateur de référence, même en cas de performance positive et supérieure au "high water mark", la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provisions plafonnées à hauteur des dotations.
5. En cas de surperformance de la valeur liquidative de clôture de l'action par rapport à son indicateur de référence, et si la performance est positive, et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence début à l'issue de celle qui s'achève.
6. En cas de sous-performance de la valeur liquidative de clôture de l'action par rapport à son indicateur de référence, bien que la performance soit positive et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée. Par ailleurs, cette période de référence vient s'ajouter aux sous-performances à rattraper au cours des 5 exercices suivants pour pouvoir matérialiser de la commission de surperformance (voir principe de rattrapage et compensation des sous-performances évoqué ci-après).

#### Rattrapage et compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents

(selon l'antériorité du Compartiment, il peut y avoir de 0 à 5 exercices précédents tant que le Compartiment ne présente pas encore les 5 exercices antérieurs mentionnés):

En cas de sous-performance des actions du Compartiment au cours des 5 exercices précédents, aucune commission de surperformance ne pourra être provisionnée tant que cette sous-performance ne sera pas rattrapée et compensée par les périodes de performance suivantes enregistrées en date du terme des 5 exercices précédents clos (ce nombre d'exercices pouvant varier de 0 à 5 maximum selon la durée d'existence du Compartiment). Le traitement des performances non-compensées au-delà de 5 exercices implique que les sous-performances éventuelles enregistrées à l'exercice 1, et étant encore provisionnées pour compensation après calcul de la surperformance au titre de l'exercice 5, ne seront plus prises en compte pour les calculs à compter de l'exercice 6. Après 5 exercices, incluant celui où les sous-performances ont été enregistrées, les sous-performances restant à rattraper sont considérées comme étant "hors périmètre" et ne seront donc plus prises en compte pour les calculs de surperformance (ce mécanisme est mis en œuvre dès la première VL du Compartiment, et la période de 5 exercices commencera à être comptabilisée à compter de la première VL).

#### Cristallisation et versement de la commission de surperformance

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux actions rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

La commission de surperformance est payable annuellement après la clôture de l'exercice du Compartiment.

Affectation des sommes distribuables

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HMG GLOBETROTTER C	Capitalisation	Capitalisation
Action HMG GLOBETROTTER D	Distribution	Capitalisation
Action HMG GLOBETROTTER I	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>70 606 938,91</b>	<b>55 364 774,55</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	26 828 566,23	15 105 540,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-17 653 856,15	-10 788 054,56
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 436 587,71	880 007,93
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 276 404,08	2 402 367,09
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	6 995 054,51	7 671 627,08
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-21 062,52	-29 323,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>91 468 632,77</b>	<b>70 606 938,91</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action HMG GLOBETROTTER C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	76 341,1	23 191 728,85
Actions rachetées durant l'exercice	-38 158,7	-11 396 117,35
Solde net des souscriptions/rachats	38 182,4	11 795 611,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	168 132,4	
<b>Action HMG GLOBETROTTER D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	775	184 552,68
Actions rachetées durant l'exercice	-209	-49 175,67
Solde net des souscriptions/rachats	566	135 377,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 807	
<b>Action HMG GLOBETROTTER I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,9646	3 452 284,70
Actions rachetées durant l'exercice	-1,6828	-6 208 563,13
Solde net des souscriptions/rachats	-0,7182	-2 756 278,43
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7,8869	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action HMG GLOBETROTTER C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG GLOBETROTTER D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG GLOBETROTTER I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG GLOBETROTTER C FR0010241240	Capitalisation	Capitalisation	EUR	56 161 335,44	168 132,4	334,03
HMG GLOBETROTTER D FR0010241265	Distribution	Capitalisation	EUR	2 348 425,05	8 807	266,65
HMG GLOBETROTTER I FR0010201459	Capitalisation	Capitalisation	EUR	32 958 872,28	7,8869	4 178 938,78

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		INDONESIE +/-	POLOGNE +/-	HONG-KONG +/-	MAROC +/-	THAÏLANDE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	82 004,53	7 543,93	7 017,12	6 682,66	5 358,75	4 648,56
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>82 004,53</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
LUXEMBOURG						
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 695,48				3 695,48
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>3 695,48</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 695,48						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>3 695,48</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	IDR	XOF	PLN	MAD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	7 543,93	7 264,36	7 017,12	5 358,76	51 732,86
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		111,72		10,54	215,39
Comptes financiers					169,87
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					-153,26
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>7 543,93</b>	<b>7 376,08</b>	<b>7 017,12</b>	<b>5 369,30</b>	<b>51 964,86</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	386 287,94
	Souscriptions à recevoir	232 673,17
	Coupons et dividendes en espèces	337 657,97
<b>Total des créances</b>		<b>956 619,08</b>
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	153 263,23
	Rachats à payer	87 535,89
	Frais de gestion fixe	137 699,05
	Frais de gestion variable	2 088,78
	Autres dettes	3 755,10
<b>Total des dettes</b>		<b>384 342,05</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>572 277,03</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Action HMG GLOBETROTTER C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	877 284,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 939,89
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG GLOBETROTTER D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 489,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	9,37
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG GLOBETROTTER I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	390 504,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	139,52
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>1 531 329,35</b>	<b>932 649,18</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>1 531 329,35</b> 45,24	<b>932 649,18</b> 75,20
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 531 374,59</b>	<b>932 724,38</b>

### Action HMG GLOBETROTTER C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>803 778,48</b>	<b>391 806,63</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>803 778,48</b>	<b>391 806,63</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>803 778,48</b>	<b>391 806,63</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	   803 778,48	   391 806,63
<b>Total</b>	<b>803 778,48</b>	<b>391 806,63</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

### Action HMG GLOBETROTTER D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>33 946,12</b>	<b>20 240,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>33 946,12</b>	<b>20 240,00</b>
Report à nouveau	45,24	75,20
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>33 991,36</b>	<b>20 315,20</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	33 906,95	20 272,86
Report à nouveau du revenu de l'exercice	84,41	42,34
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>33 991,36</b>	<b>20 315,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	8 807	8 241
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,85	2,46
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	6 286,77	5 386,60

### Action HMG GLOBETROTTER I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>693 604,75</b>	<b>520 602,55</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>693 604,75</b>	<b>520 602,55</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>693 604,75</b>	<b>520 602,55</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	693 604,75	520 602,55
<b>Total</b>	<b>693 604,75</b>	<b>520 602,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>3 555 927,26</b>	<b>2 574 109,29</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>3 555 927,26</b>	<b>2 574 109,29</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 555 927,26</b>	<b>2 574 109,29</b>

### Action HMG GLOBETROTTER C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>2 186 221,34</b>	<b>1 376 863,91</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 186 221,34</b>	<b>1 376 863,91</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 186 221,34</b>	<b>1 376 863,91</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	2 186 221,34	1 376 863,91
<b>Total</b>	<b>2 186 221,34</b>	<b>1 376 863,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Action HMG GLOBETROTTER D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>91 767,70</b>	<b>71 493,94</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>91 767,70</b>	<b>71 493,94</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>91 767,70</b>	<b>71 493,94</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	91 767,70	71 493,94
<b>Total</b>	<b>91 767,70</b>	<b>71 493,94</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Action HMG GLOBETROTTER I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 277 938,22</b>	<b>1 125 751,44</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 277 938,22</b>	<b>1 125 751,44</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 277 938,22</b>	<b>1 125 751,44</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 277 938,22	1 125 751,44
<b>Total</b>	<b>1 277 938,22</b>	<b>1 125 751,44</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>82 004 526,27</b>	<b>89,65</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>82 004 526,27</b>	<b>89,65</b>
<b>Assurance</b>			<b>4 071 448,55</b>	<b>4,45</b>
AGESA HAYAT VE EMEKLILIK AS	TRY	441 400	1 934 986,55	2,12
ALLIANZ MALAYSIA BHD	MYR	360 000	1 530 355,96	1,67
MUANG THAI INSURANCE-F	THB	1 437 600	606 106,04	0,66
<b>Boissons</b>			<b>11 376 309,55</b>	<b>12,41</b>
AKASHA WIRA INTERNATIONAL TB	IDR	3 905 000	3 075 713,08	3,34
AMBRA SA	PLN	207 608	835 860,17	0,91
CERVECERIAS UNIDAS	CLP	150 000	830 921,18	0,91
COCA-COLA EMBONOR SA-B	CLP	600 000	906 639,76	0,99
GUINNESS GHANA BREWERIES	GHS	860 011	460 283,06	0,50
ORGANIZACION CULTIBA SAB CV	MXN	1 009 000	573 402,70	0,63
PT MULTI BINTANG	IDR	5 200 000	1 506 845,82	1,65
SOC DE LIMONADERIES ET BRASS	XOF	52 923	2 331 668,97	2,55
VINA N PEDRO TARAPACA	CLP	226 323 578	854 974,81	0,93
<b>Composants automobiles</b>			<b>802 710,91</b>	<b>0,88</b>
GAJAH TUNGGAL TBK PT	IDR	13 400 000	715 024,13	0,78
PT GOODYEAR INDONESIA TBK	IDR	1 940 400	87 686,78	0,10
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>1 525 665,63</b>	<b>1,67</b>
JARDINE MATHESON HLDGS LTD	USD	26 200	1 525 665,63	1,67
MURRAY & ROBERTS HOLDINGS	ZAR	4 318 298		0,00
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>1 269 962,02</b>	<b>1,39</b>
TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUC	MAD	903	76 389,53	0,08
ULMA CONSTRUCCION POLSKA SA	PLN	81 947	1 193 572,49	1,31
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>2 200 484,98</b>	<b>2,41</b>
EQDOM	MAD	6 808	824 383,90	0,90
KOLMAR HOLDINGS CO LTD	KRW	244 812	1 376 101,08	1,51
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>4 383 052,50</b>	<b>4,79</b>
ALLIANZ AYUDHYA CAPITAL-FOR	THB	2 510 900	2 392 073,33	2,61
CIA BRASILEIRA DE DISTRIBUIC	BRL	1 390 000	820 734,34	0,90
JEJU BANK	KRW	15 000	99 742,65	0,11
MERCK TBK PT	IDR	5 247 400	897 611,87	0,98
TIGARAKSA SATRIA TBK PT	IDR	685 400	172 890,31	0,19
<b>Eau</b>			<b>2 715 835,11</b>	<b>2,97</b>
CIA DE SANEAMENTO DO PA-UNIT	BRL	435 000	2 715 835,11	2,97
<b>Electricité</b>			<b>1 106 028,91</b>	<b>1,21</b>
COELBA CIA DE ELECRICIDADE ESTADO	BRL	81 747	577 311,12	0,63
COMPAGNIE IVOIRIENNE D ELECT	XOF	146 956	528 717,79	0,58
<b>Equipements de communication</b>			<b>147 659,27</b>	<b>0,16</b>
SAFARICOM PLC	KES	789 100	147 659,27	0,16

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Equipements électriques</b>			<b>1 353 752,31</b>	<b>1,48</b>
DELTA EMD LTD	ZAR	1 995 090		0,00
KMI WIRE AND CABLE TBK PT	IDR	66 181 700	1 088 161,61	1,19
METROD HOLDINGS BHD	MYR	1 091 200	265 590,70	0,29
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>4 278 844,59</b>	<b>4,68</b>
SALZER ELECTRONICS LTD	INR	436 600	2 833 422,59	3,10
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	9 074	1 445 422,00	1,58
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>780 414,16</b>	<b>0,85</b>
SWIRE PACIFIC LTD-CL B	HKD	615 000	780 414,16	0,85
<b>Grossistes</b>			<b>795 138,64</b>	<b>0,87</b>
AUTO HALL	MAD	90 700	795 138,64	0,87
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>1 376 777,10</b>	<b>1,51</b>
CODERE SA	EUR	39 168		0,00
RISMA	MAD	17 498	604 449,63	0,66
YUM CHINA HOLDINGS INC	USD	19 000	772 327,47	0,85
<b>Logiciels</b>			<b>1 864 964,26</b>	<b>2,04</b>
TIPCO ASPHALT PCL-FOREIGN	THB	3 000 000	1 110 779,29	1,22
TOTAL KENYA LTD	KES	2 494 400	634 696,49	0,69
ZHONGSHENG GROUP HOLDINGS	HKD	94 000	119 488,48	0,13
<b>Machines</b>			<b>1 306 005,16</b>	<b>1,43</b>
GEORGE KENT (MALAYSIA) BHD	MYR	790 000	54 700,53	0,06
HIDROSTAL-INVERSION	PEN	3 127 628	1 251 304,63	1,37
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>1 295 629,13</b>	<b>1,42</b>
ADDIKO BANK AG	EUR	20 000	450 000,00	0,49
ANDINO INVESTMENT HOLDINGS S	PEN	3 752 313	845 629,13	0,93
<b>Matériaux de construction</b>			<b>4 352 561,10</b>	<b>4,76</b>
CONCRETO SA	COP	9 156 891	901 937,86	0,99
HOLCIM	USD	16 478	1 010 188,60	1,10
HOLCIM PHILIPPINES INC	PHP	20 058 900	1 547 327,91	1,69
SUEZ CEMENT CO	EGP	10 006 600	893 106,73	0,98
<b>Métaux et minerais</b>			<b>7 315 490,05</b>	<b>8,00</b>
ALLIANCE NICKEL LTD	AUD	5 206 271	106 419,35	0,12
GRUPO MEXICO -B-	MXN	106 108	854 399,53	0,93
KGHM POLSKA MIEDZ SA	PLN	75 000	4 987 684,73	5,46
NICKEL ASIA CORP	PHP	24 281 000	1 366 986,44	1,49
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>99 678,73</b>	<b>0,11</b>
QISDA CORP-GDR REG S	USD	27 099	99 678,73	0,11
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>147 000,00</b>	<b>0,16</b>
ROUGIER S.A.	EUR	10 000	147 000,00	0,16
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>4 944 190,74</b>	<b>5,41</b>
SHELL PILIPINAS CORP	PHP	4 615 000	462 863,54	0,51
TOTAL COTE D'IVOIRE SA	XOF	132 605	472 031,93	0,52
TOTAL PETROLEUM GHANA LTD	GHS	841 965	2 751 541,92	3,00

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL SENEGAL SA	XOF	37 705	143 702,24	0,16
TURCAS PETROL A.S.	TRY	1 342 264	1 114 051,11	1,22
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>856 900,00</b>	<b>0,94</b>
VOLTALIA SA- REGR	EUR	110 000	856 900,00	0,94
<b>Produits alimentaires</b>			<b>4 455 772,62</b>	<b>4,87</b>
AUSTRAL GROUP SAA	PEN	1 282 157	532 446,44	0,58
BUDWEISER BREWING CO APAC LT	HKD	2 618 000	2 173 719,27	2,37
CAFE SOLUVEL BRASILIA-PREF	BRL	10 000		0,00
Grupo Azucarero - B	MXN	1 009 000		0,00
NESTLE COTE D IVOIRE	XOF	34 787	564 795,44	0,62
WILMAR INTERNATIONAL LIMITED	SGD	581 000	1 184 811,47	1,30
<b>Produits alimentaires boissons et tabac</b>			<b>3 058 393,24</b>	<b>3,34</b>
SOCIETE DES BOISSONS DU MARO	MAD	14 305	3 058 393,24	3,34
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>352 713,03</b>	<b>0,39</b>
GLAXO SMITH KLINE	EGP	310 439	352 713,03	0,39
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>3 836 451,55</b>	<b>4,19</b>
AIXTRON SE	EUR	94 400	1 633 592,00	1,79
ASMPT LTD	HKD	260 000	2 202 859,55	2,40
<b>Services aux entreprises</b>			<b>539 606,31</b>	<b>0,59</b>
HAAD THIP PUB CO-FOREIGN	THB	1 340 000	539 606,31	0,59
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>3 804 350,00</b>	<b>4,16</b>
SONATEL	XOF	80 951	3 223 442,94	3,52
VODACOM GROUP LTD	ZAR	80 000	580 907,06	0,64
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>4 142 194,93</b>	<b>4,53</b>
CAMELLIA PLC	GBP	17 911	1 026 679,89	1,12
CREDIT AGRICOLE EGYPT	EGP	3 467 562	1 390 211,27	1,52
R.E.A. HOLDINGS PLC	GBP	880 000	1 244 688,77	1,36
SOCIETE GENERALE GHANA LIMITED	GHS	1 320 000	480 615,00	0,53
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>1 448 541,19</b>	<b>1,58</b>
DKSH HOLDINGS MALAYSIA BHD	MYR	1 172 101	1 448 541,19	1,58
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>0,00</b>
<b>Métaux et minerais</b>				<b>0,00</b>
EVRAZ - UNLISTED SHS	ZAR	20 000		0,00
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>				<b>0,00</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>0,00</b>
<b>Banques commerciales</b>				<b>0,00</b>
ESPIRITO NTO FINANCIAL GROUP 0.0% 19-12-25 CV	EUR	680 000		0,00
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>5 196 347,46</b>	<b>5,68</b>
<b>OPCVM</b>			<b>5 196 347,46</b>	<b>5,68</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>5 196 347,46</b>	<b>5,68</b>
CM-AM Moneplus IC	EUR	6	3 886 551,06	4,25

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Union + TC	EUR	3 300	1 309 796,40	1,43
<b>Total</b>			<b>87 200 873,73</b>	<b>95,33</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	87 200 873,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	4 652 101,09
Autres passifs (-)	-384 342,05
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>91 468 632,77</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG GLOBETROTTER C	EUR	168 132,4	334,03
Action HMG GLOBETROTTER D	EUR	8 807	266,65
Action HMG GLOBETROTTER I	EUR	7,8869	4 178 938,78

## 19. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG GLOBETROTTER ACTION C Capitalisation ISIN : FR0010241240

HMG GLOBETROTTER est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de surperformer sur une durée de placement recommandée de 5 ans l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») qui représente les marchés d'actions émergents, en investissant sur les marchés d'actions internationales. Il ne s'agit pas d'un Produit indiciel, et le gérant ne cherchera pas à répliquer la composition de l'indice. Le Produit pourra s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance. Ce Produit est géré de façon active et discrétionnaire.

Pour atteindre son objectif, le Produit est exposé entre 60% et 100% en actions et/ou valeurs assimilées toutes tailles de capitalisation confondues, émises par des sociétés cotées dans le monde, y compris les marchés des pays émergents. Les sociétés cibles sont des sociétés françaises ou européennes dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes français ou européens ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés européennes ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication européenne de nature autre que capitalistique.

Le Produit pourra être également exposé à hauteur de 20% à des sociétés américaines situées aux Etats-Unis dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes américains ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés américaines ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication américaine de nature autre que capitalistique.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée. L'exposition aux actions de petites capitalisations pourra donc atteindre 110% de l'actif net.

Afin de diversifier ses investissements, l'équipe de gestion sélectionne dans la limite de 40% de son actif net des obligations de sociétés françaises et étrangères, ainsi que des titres de créances français ou étrangers dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif en dessous de BBB par l'agence Standard & Poor's ou agence de notation jugée équivalente.

Compte tenu de la nature de l'univers d'investissement, les allocations sectorielle et géographique peuvent évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipé.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque actions des pays émergents, impliquant un risque de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←.....→  
Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque pays émergents** : Le Produit peut investir dans des actions de sociétés établies dans des pays émergents. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés. Le Produit sera soumis à un risque important.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 990	EUR 5 260
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-70,1%	-12,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 320	EUR 7 880
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-26,8%	-4,7%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 370	EUR 11 470
	<b>Rendement annuel moyen</b>	3,7%	2,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 12 810	EUR 12 550
	<b>Rendement annuel moyen</b>	28,1%	4,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 08/2016 et 08/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2018 et 09/2023.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 637	EUR 1 956
Incidence des coûts annuels (*)	6,4%	3,3% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,07% avant déduction des coûts et de 2,78% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 200
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 200
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 36
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR »), <b>jusqu'au 31 décembre 2025, puis 15% à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus.</b>	EUR 1

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

**HMG GLOBETROTTER  
ACTION D Distribution  
ISIN : FR0010241265**

HMG GLOBETROTTER est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de surperformer sur une durée de placement recommandée de 5 ans l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») qui représente les marchés d'actions émergents, en investissant sur les marchés d'actions internationales. Il ne s'agit pas d'un Produit indiciel, et le gérant ne cherchera pas à répliquer la composition de l'indice. Le Produit pourra s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance. Ce Produit est géré de façon active et discrétionnaire.

Pour atteindre son objectif, le Produit est exposé entre 60% et 100% en actions et/ou valeurs assimilées toutes tailles de capitalisation confondues, émises par des sociétés cotées dans le monde, y compris les marchés des pays émergents. Les sociétés cibles sont des sociétés françaises ou européennes dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes français ou européens ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés européennes ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication européenne de nature autre que capitalistique.

Le Produit pourra être également exposé à hauteur de 20% à des sociétés américaines situées aux Etats-Unis dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes américains ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés américaines ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication américaine de nature autre que capitalistique.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée. L'exposition aux actions de petites capitalisations pourra donc atteindre 110% de l'actif net.

Afin de diversifier ses investissements, l'équipe de gestion sélectionne dans la limite de 40% de son actif net des obligations de sociétés françaises et étrangères, ainsi que des titres de créances français ou étrangers dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif en dessous de BBB par l'agence Standard & Poor's ou agence de notation jugée équivalente.

Compte tenu de la nature de l'univers d'investissement, les allocations sectorielle et géographique peuvent évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipé.

**Affectation des revenus** : Distribution

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque actions des pays émergents, impliquant un risque de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité :** il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque pays émergents :** Le Produit peut investir dans des actions de sociétés établies dans des pays émergents. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés. Le Produit sera soumis à un risque important.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 990	EUR 5 260
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-70,1%	-12,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 330	EUR 7 930
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-26,7%	-4,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 330	EUR 11 380
	<b>Rendement annuel moyen</b>	3,3%	2,6%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 12 800	EUR 12 460
	<b>Rendement annuel moyen</b>	28,0%	4,5%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2019 et 07/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2018 et 09/2023.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 636	EUR 1 933
Incidence des coûts annuels (*)	6,4%	3,3% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,89% avant déduction des coûts et de 2,62% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 200
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 200
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 36
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») <b>jusqu'au 31 décembre 2025, puis 15% à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus.</b>	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG GLOBETROTTER ACTION I Capitalisation ISIN : FR0010201459

HMG GLOBETROTTER est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est de surperformer sur une durée de placement recommandée de 5 ans l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») qui représente les marchés d'actions émergents, en investissant sur les marchés d'actions internationales. Il ne s'agit pas d'un Produit indiciel, et le gérant ne cherchera pas à répliquer la composition de l'indice. Le Produit pourra s'en éloigner fortement tant dans sa composition que dans sa performance. Ce Produit est géré de façon active et discrétionnaire.

Pour atteindre son objectif, le Produit est exposé entre 60% et 100% en actions et/ou valeurs assimilées toutes tailles de capitalisation confondues, émises par des sociétés cotées dans le monde, y compris les marchés des pays émergents. Les sociétés cibles sont des sociétés françaises ou européennes dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes français ou européens ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés européennes ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication européenne de nature autre que capitalistique.

Le Produit pourra être également exposé à hauteur de 20% à des sociétés américaines situées aux Etats-Unis dont l'activité s'exerce essentiellement à l'étranger, dans des filiales cotées à l'étranger des grands groupes américains ou de sociétés dans lesquelles ces mêmes sociétés américaines ont des participations, et toutes sociétés dans lesquelles on trouve une implication américaine de nature autre que capitalistique.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée. L'exposition aux actions de petites capitalisations pourra donc atteindre 110% de l'actif net.

Afin de diversifier ses investissements, l'équipe de gestion sélectionne dans la limite de 40% de son actif net des obligations de sociétés françaises et étrangères, ainsi que des titres de créances français ou étrangers dont la notation des émetteurs pourra être à caractère spéculatif en dessous de BBB par l'agence Standard & Poor's ou agence de notation jugée équivalente.

Compte tenu de la nature de l'univers d'investissement, les allocations sectorielle et géographique peuvent évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipé.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque actions des pays émergents, impliquant un risque de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étréouesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque pays émergents** : Le Produit peut investir dans des actions de sociétés établies dans des pays émergents. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés. Le Produit sera soumis à un risque important.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 3 120	EUR 5 470
	Rendement annuel moyen	-68,8%	-11,4%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 710	EUR 8 690
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-2,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 920	EUR 12 650
	Rendement annuel moyen	9,2%	4,8%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 490	EUR 13 830
	Rendement annuel moyen	34,9%	6,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 08/2016 et 08/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2018 et 09/2023.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 165	EUR 1 071
Incidence des coûts annuels (*)	1,7%	1,7% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,53% avant déduction des coûts et de 4,81% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 125
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 36
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Markets Daily Net TR EUR (« journalier dividendes nets réinvestis en EUR ») jusqu'au 31 décembre 2025, puis 15% à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 4

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

**Information SFDR**

@@@SFDR-ANX\_FR

@@@NOTE-SFDR\_FR

**Compartment :**  
**HMG RENDEMENT**

## 20. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'OPC HMG RENDEMENT, qui se conformait précédemment à l'article 6 SFDR, se conforme, à compter du 01.01.2025, à l'article 8 SFDR.

Transformation du FCP HMG RENDEMENT en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

A compter de sa transformation en compartiment de SICAV, HMG RENDEMENT clôturera désormais son exercice au dernier jour de bourse du mois de décembre.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 21. RAPPORT DE GESTION

Avec une progression de + 15,15% pour l'action C et de + 14,6% pour l'action D, HMG Rendement n'a pas démerité en 2025.

La situation des taux d'intérêt a continué à se normaliser. La baisse des taux directeurs aux Etats-Unis a mis du temps à se produire, timidement, la situation de l'emploi comme la bonne tenue de l'économie et les incertitudes concernant l'inflation liées à la nouvelle politique commerciale du pays incitant les autorités monétaires à la prudence. Mais nous nous attendons à une baisse plus marquée en 2025, essentiellement pour des raisons politiques, après le remplacement de M. Powell. En Europe, la situation économique est assez différente et les taux de la BCE ont baissé tout au long de l'année. De ce côté de l'Atlantique, la marge de manœuvre pour des baisses futures est bien réduite, estimons-nous. Par solde, nous anticipons un climat financier et monétaire plutôt favorable à une amélioration du statut des valeurs de rendement, ce qui irait dans le bon sens pour HMG Rendement.

Au sein du portefeuille, l'année 2025 a vu la réalisation de certaines de nos anticipations : retrait obligatoire de Tarkett, hausse de Fresnillo qui a finalement réagi à la hausse des cours de l'or et de l'argent (deux positions qui ont été entièrement cédées), réévaluation après des années de stagnation des caisses régionales de crédit agricole, permettant des prises de bénéfices partielles. En sens inverse, la mauvaise tenue d'Imerys, de Samse, de Paref et de l'obligation perpétuelle Aegon ont permis de renforcer la position de votre portefeuille dans des conditions que nous estimons porteuses de plus-values potentielles à moyen terme.

Au total, l'année 2025 s'est prêtée à une recomposition assez agile du portefeuille de HMG Rendement et nous l'espérons positionné de manière adéquate pour l'année qui vient.

Actif net total du FCP au 31/12/2025 : 31 438 036,16 €

L'évolution de la valeur de la part D et de l'actif total géré est la suivante pour les dernières années civiles :

Dates	Valeur de la part D	Performance Annuelle	Actif total du FCP en €
31/12/1997	910,81	+ 10,8 %	5 752 675
23/12/1998	968,35	+ 6,32 %	5 739 410
29/12/1999	1 048,64	+ 8,29 %	6 878 029
27/12/2000	1 075,45	+ 2,56 %	5 384 778
24/12/2001	901,72	- 16,15 %	3 797 143
31/12/2002	972,49	+ 7,85 %	3 983 319
31/12/2003	1 171,51	+ 20,5 %	4 642 727
31/12/2004	1 306,52	+ 11,52 %	6 111 906
30/12/2005	1 410,96	+ 7,99 %	9 487 345
29/12/2006	1 549,45	+ 9,81 %	17 496 455
31/12/2007	1 473,78	- 4,88 %	19 801 831
31/12/2008	901,93	- 38,80 %	9 482 968
31/12/2009	1 427,92	+ 58,32 %	16 014 124
31/12/2010	671,90	+ 17,09 %	17 810 852
30/12/2011	1 501,02	- 10,22 %	13 452 165
31/12/2012	1 853,88	+ 23,51 %	21 514 379
31/12/2013	2 299,59	+ 24,00 %	43 328 986
31/12/2014	2 390,60	+ 3,96 %	52 320 782
31/12/2015	2 421,48	+ 1,29 %	57 408 616
30/12/2016	2 491,79	+ 2,90 %	45 181 257
29/12/2017	2 932,26	+ 17,7 %	75 647 217
31/12/2018	2 677,45	- 8,69 %	74 860 408
31/12/2019	3 025,45	+ 13 %	85 042 476
31/12/2020	2 520,19	- 16,7 %	53 264 439
31/12/2021	3 007,19	+ 19,3 %	47 516 652
30/12/2022	2 722,45	- 9,5 %	38 010 184
29/12/2023	2 792,85	+ 2,59 %	30 674 103
31/12/2024	3 052,60	+ 9,30 %	26 417 999
31/12/2025	3 498,19	+ 14,6 %	31 438 036

Décisions de gestion prises au cours de l'exercice : les revenus et les plus-values ont été capitalisés.  
*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TARKETT		1 345 159,00
CM-AM Moneplus IC	1 293 429,78	
Union Plus IC		1 234 983,27
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	1 180 186,79	
IMANES SARL 8.0% 16-10-30	613 000,00	
COMPAGNIE DU CAMBODGE	605 360,00	
NATEXIS BANQUES POPULAIRES TPA NOV85	582 230,00	
FRESNILLO PLC		534 246,92
SAMSE SA	491 365,00	
CRCAM BRIE PIC2-CCI		307 457,55

## 22. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

## 23. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/06/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>18 180 775,43</b>	<b>18 325 297,07</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 180 775,43	18 325 297,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		<b>9 861,45</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		9 861,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>10 209 521,76</b>	<b>7 791 980,49</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 209 521,76	7 791 980,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 150 905,52</b>	<b>2 078 817,28</b>
OPCVM	2 150 905,52	2 078 817,28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>30 541 202,71</b>	<b>28 205 956,29</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>247 512,63</b>	<b>147 785,14</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>735 175,26</b>	<b>168 810,07</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>982 687,89</b>	<b>316 595,21</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>31 523 890,60</b>	<b>28 522 551,50</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>30/06/2025</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	30 125 879,22	24 448 712,44
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 312 156,94	4 004 854,37
<b>Capitaux propres I</b>	<b>31 438 036,16</b>	<b>28 453 566,81</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>31 438 036,16</b>	<b>28 453 566,81</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	85 854,44	68 984,69
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>85 854,44</b>	<b>68 984,69</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>31 523 890,60</b>	<b>28 522 551,50</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/06/2025
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	248 189,10	776 235,31
Produits sur obligations	338 737,45	791 200,79
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	1 621,43	9 114,76
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>588 547,98</b>	<b>1 576 550,86</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-260,22	-240,86
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-260,22</b>	<b>-240,86</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>588 287,76</b>	<b>1 576 310,00</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-290 117,30	-524 061,51
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-290 117,30</b>	<b>-524 061,51</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>298 170,46</b>	<b>1 052 248,49</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>11 419,63</b>	<b>-24 524,91</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>309 590,09</b>	<b>1 027 723,58</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	733 145,55	246 695,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-12 072,46	-37 062,85
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>721 073,09</b>	<b>209 633,12</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>24 489,75</b>	<b>-12 398,96</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>745 562,84</b>	<b>197 234,16</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	242 959,98	2 849 129,71
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	580,71	-137,61
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>243 540,69</b>	<b>2 848 992,10</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>13 463,32</b>	<b>-69 095,47</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>257 004,01</b>	<b>2 779 896,63</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1 312 156,94</b>	<b>4 004 854,37</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du FCP consiste à maximiser la performance avec une gestion active et discrétionnaire des classes d'actifs (actions, obligations, instruments monétaires) et des zones géographiques (zone euro, zone hors euro) et dans le même temps à maîtriser la volatilité sur un horizon de placement de 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>42 290 450,12</b>	<b>34 071 292,76</b>	<b>26 802 334,05</b>	<b>28 453 566,81</b>	<b>31 438 036,16</b>
<b>Action HMG RENDEMENT C en EUR</b>					
Actif net	5 068 445,91	3 925 090,04	2 121 625,40	2 997 553,53	3 503 626,97
Nombre de titres	503,348	405,030	203,954	246,528	275,528
Valeur liquidative unitaire	10 069,46	9 690,86	10 402,47	12 159,07	12 716,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	251,57	-672,64	-345,70	83,93	301,25
Capitalisation unitaire sur revenu	351,73	546,21	474,90	486,88	152,02
<b>Action HMG RENDEMENT D en EUR</b>					
Actif net	37 222 004,21	30 146 202,72	24 680 708,65	25 456 013,28	27 934 409,19
Nombre de titres	13 117,722	11 138,080	8 561,924	7 591,797	7 985,374
Valeur liquidative unitaire	2 837,53	2 706,58	2 882,61	3 353,09	3 498,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	71,17	-188,76	-96,45	23,25	82,97
Capitalisation unitaire sur revenu	72,69	128,21	110,37	119,56	33,52

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 6 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

#### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.  
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Frais de gestion financière ;
  - Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion ;
- Frais indirects maximums. Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects;
- Commission de mouvement ;
  - Commission de surperformance.

Ces frais ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation prélevés par les intermédiaires financiers et assortis éventuellement de taxes en fonction du marché concerné ;
- d'éventuels frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « frais » du Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Action D : 1,98 % TTC taux maximum Action C : 1,50 % TTC taux maximum
Commission de sur performance*	Actif net	Actions D et C : 15% de la performance du FCP supérieure à 10% sur la période de calcul de la performance, dans les conditions décrites dans le prospectus
Commissions de mouvement acquises à la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement des fonds.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05. Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-53 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

## Commission de surperformance

### Principe de base :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant une performance annuelle de 10% pendant la période de référence allant du 1er juillet au 30 juin de chaque année, et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel. Cette commission est payable annuellement (ce mécanisme étant mis en œuvre dès la VL du 01/07/2022). Cette commission est recalculée à chaque valeur liquidative pour chaque part du fonds.

### Application du principe du "high water mark" :

Cette surperformance est déterminée conformément au principe du "high water mark", qui désigne la valeur liquidative historique maximale par part du fonds (le "high water mark") à la date de clôture au cours des exercices précédents. Durant la période de référence, aucune commission de surperformance ne pourra être comptabilisée si la valeur liquidative par part du fonds est inférieure au "high water mark". A partir du moment où le "high water mark" est dépassé par la valeur liquidative par part du fonds en date de clôture de l'exercice en cours, le "high water mark" est remplacé par cette nouvelle valeur liquidative en date de clôture, et il ne sera révisé ultérieurement qu'en cas de nouveau dépassement dans les mêmes conditions.

Présentation de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance, sous réserve du rattrapage et de la compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du fonds) :

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et un fonds indicé réalisant une performance annuelle de 10% pendant la période de référence allant du 1er juillet au 30 juin de chaque année et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le fonds commun de placement réel.
2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
3. En cas de (i) surperformance de la valeur liquidative de la part par rapport à son indicateur de référence, et (ii) si la performance est positive, et (iii) supérieure au "high water mark", au cours de la période de référence, une commission de surperformance pourra être provisionnée (ces 3 conditions (i) (ii) (iii) sont cumulatives).
4. Dans le cas de sous-performance du fonds par rapport à son indicateur de référence, même en cas de performance positive et supérieure au "high water mark", la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provisions plafonnées à hauteur des dotations.
5. En cas de surperformance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, et si la performance est positive, et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence début à l'issue de celle qui s'achève.
6. En cas de sous-performance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, bien que la performance soit positive et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée. Par ailleurs, cette période de référence vient s'ajouter aux sous-performances à rattraper au cours des 5 exercices suivants pour pouvoir matérialiser de la commission de surperformance (voir principe de rattrapage et compensation des sous-performances évoqué ci-après).

### Rattrapage et compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents :

En cas de sous-performance des parts du fonds au cours des 5 exercices précédents, aucune commission de surperformance ne pourra être provisionnée tant que cette sous-performance ne sera pas rattrapée et compensée par les périodes de performance suivantes enregistrées en date du terme des 5 exercices précédents clos. Le traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans implique que les sous-performances éventuelles enregistrées à l'année 1 et étant encore provisionnées pour compensation après calcul de la surperformance au titre de l'année 5 ne seront plus prises en compte pour les calculs à compter de l'année 6. Après 5 exercices, incluant celui où les sous-performances ont été enregistrées, les sous-performances restant à rattraper sont considérées comme étant « hors périmètre » et ne seront donc plus prises en compte pour les calculs de surperformance (pour rappel, ce mécanisme étant mis en œuvre dès la VL du 01/07/2022, la période de 5 ans commencera à être comptabilisée à compter de cette VL du 01/07/2022).

### Cristallisation et versement de la commission de surperformance :

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

La commission de surperformance est payable annuellement après la clôture de l'exercice du fonds.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HMG RENDEMENT D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action HMG RENDEMENT C	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	30/06/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>28 453 566,81</b>	<b>26 802 334,05</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 935 597,52	2 226 158,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 213 912,41	-4 685 799,89
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	298 170,46	1 052 248,49
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	721 073,09	209 633,12
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	243 540,69	2 848 992,10
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>31 438 036,16</b>	<b>28 453 566,81</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action HMG RENDEMENT C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	38,000	475 151,19
Actions rachetées durant l'exercice	-9,000	-112 441,79
Solde net des souscriptions/rachats	29,000	362 709,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	275,528	
<b>Action HMG RENDEMENT D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 002,953	3 460 446,33
Actions rachetées durant l'exercice	-609,376	-2 101 470,62
Solde net des souscriptions/rachats	393,577	1 358 975,71
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 985,374	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action HMG RENDEMENT C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG RENDEMENT D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG RENDEMENT C FR0013304763	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 503 626,97	275,528	12 716,04
HMG RENDEMENT D FR0007495049	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	27 934 409,19	7 985,374	3 498,19

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ROYAUME-UNI +/-	SUISSE +/-	HONG-KONG +/-	ITALIE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	18 180,78	11 260,64	1 381,49	1 213,57	1 142,07	867,50
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>18 180,78</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
ESPAGNE						
LUXEMBOURG						
FRANCE						
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	10 209,52	3 402,97	6 806,55		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	735,18				735,18
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>3 402,97</b>	<b>6 806,55</b>		<b>735,18</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations					1 174,65	496,93	8 537,94
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	735,18						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>735,18</b>				<b>1 174,65</b>	<b>496,93</b>	<b>8 537,94</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	CAD	HKD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 381,49	1 213,56	776,13	1 142,07	238,98
Obligations et valeurs assimilées	1 582,68	1 085,44	496,93		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	64,42		2,71		
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>3 028,59</b>	<b>2 299,00</b>	<b>1 275,77</b>	<b>1 142,07</b>	<b>238,98</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	2 698,99	2 524,89	4 985,64
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>	<b>2 698,99</b>	<b>2 524,89</b>	<b>4 985,64</b>

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	86 453,74
	Souscriptions à recevoir	61 625,62
	Coupons et dividendes en espèces	99 433,27
<b>Total des créances</b>		<b>247 512,63</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	31 888,92
	Frais de gestion fixe	53 965,52
<b>Total des dettes</b>		<b>85 854,44</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>161 658,19</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Action HMG RENDEMENT C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 683,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG RENDEMENT D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	266 434,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,98
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/06/2025
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>309 590,09</b>	<b>1 027 723,58</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>309 590,09</b>	<b>1 027 723,58</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>309 590,09</b>	<b>1 027 723,58</b>

### Action HMG RENDEMENT C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/06/2025
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>41 887,10</b>	<b>120 029,84</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>41 887,10</b>	<b>120 029,84</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>41 887,10</b>	<b>120 029,84</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	<b>41 887,10</b>	<b>120 029,84</b>
<b>Total</b>	<b>41 887,10</b>	<b>120 029,84</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Action HMG RENDEMENT D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	30/06/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>267 702,99</b>	<b>907 693,74</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>267 702,99</b>	<b>907 693,74</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>267 702,99</b>	<b>907 693,74</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	267 702,99	907 693,74
<b>Total</b>	<b>267 702,99</b>	<b>907 693,74</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>745 562,84</b>	<b>197 234,16</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>745 562,84</b>	<b>197 234,16</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>745 562,84</b>	<b>197 234,16</b>

### Action HMG RENDEMENT C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>83 005,01</b>	<b>20 693,32</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>83 005,01</b>	<b>20 693,32</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>83 005,01</b>	<b>20 693,32</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	83 005,01	20 693,32
<b>Total</b>	<b>83 005,01</b>	<b>20 693,32</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Action HMG RENDEMENT D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	30/06/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>662 557,83</b>	<b>176 540,84</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>662 557,83</b>	<b>176 540,84</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>662 557,83</b>	<b>176 540,84</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	662 557,83	176 540,84
<b>Total</b>	<b>662 557,83</b>	<b>176 540,84</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>18 180 775,43</b>	<b>57,83</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>18 180 775,43</b>	<b>57,83</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 213 567,97</b>	<b>3,86</b>
SWISS RE AG	CHF	8 500	1 213 567,97	3,86
<b>Banques commerciales</b>			<b>2 746 616,30</b>	<b>8,75</b>
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE	EUR	1 430	613 470,00	1,95
CA SUD RHONE ALPES-CCI	EUR	2 190	413 953,80	1,32
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	48 500	1 425 172,50	4,54
CRCAM DU LANGUEDOC	EUR	1 000	80 500,00	0,26
CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31	EUR	2 000	213 520,00	0,68
<b>Construction et ingénierie</b>				<b>0,00</b>
ABENGOA SA- B SHARES	EUR	849 811		0,00
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>4 072,64</b>	<b>0,01</b>
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	16 623	4 072,64	0,01
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>830 544,00</b>	<b>2,64</b>
SAMSE SA	EUR	6 292	830 544,00	2,64
<b>Electricité</b>			<b>776 135,16</b>	<b>2,47</b>
NORTHLAND POWER	CAD	70 000	776 135,16	2,47
<b>FPI de détail</b>			<b>2 230 080,00</b>	<b>7,09</b>
MERCIALYS	EUR	202 000	2 230 080,00	7,09
<b>Gestion et promotion immobilière</b>			<b>867 500,00</b>	<b>2,76</b>
IMMOBILIARE GRANDE DISTRIBUZ	EUR	250 000	867 500,00	2,76
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>1 142 069,51</b>	<b>3,63</b>
SWIRE PACIFIC LTD-CL B	HKD	900 000	1 142 069,51	3,63
<b>Machines</b>			<b>204 921,39</b>	<b>0,65</b>
FRIGOGLASS SAIC	EUR	28 452	11 921,39	0,04
MANITOU BF	EUR	10 000	193 000,00	0,61
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>675 000,00</b>	<b>2,15</b>
ADDIKO BANK AG	EUR	30 000	675 000,00	2,15
<b>Matériaux de construction</b>			<b>718 200,00</b>	<b>2,28</b>
IMERYS SA	EUR	30 000	718 200,00	2,28
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>2 158 977,15</b>	<b>6,87</b>
SHELL PILIPINAS CORP	PHP	464 200	46 557,15	0,15
TOTALENERGIES SE	EUR	38 000	2 112 420,00	6,72
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>779 000,00</b>	<b>2,48</b>
VOLTALIA SA- REGR	EUR	100 000	779 000,00	2,48
<b>Produits alimentaires boissons et tabac</b>			<b>192 419,01</b>	<b>0,61</b>
SOCIETE DES BOISSONS DU MARO	MAD	900	192 419,01	0,61

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>2 013 172,30</b>	<b>6,40</b>
COMPAGNIE DU CAMBODGE	EUR	6 580	631 680,00	2,01
REA HOLDINGS PLC 9%	GBP	1 250 000	1 381 492,30	4,39
<b>Sociétés d'investissement immobilier (SII)</b>			<b>484 500,00</b>	<b>1,54</b>
PAREF	EUR	15 000	484 500,00	1,54
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>1 144 000,00</b>	<b>3,64</b>
ICADE	EUR	52 000	1 144 000,00	3,64
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>				<b>0,00</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>0,00</b>
<b>Banques commerciales</b>				<b>0,00</b>
ESPIRITO NTO FINANCIAL GROUP 0.0% 19-12-25 CV	EUR	1 665 000		0,00
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>				<b>0,00</b>
RALLYE 5.25% 28-02-32 CV DEFAULT	EUR	5 800 000		0,00
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>				<b>0,00</b>
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24	EUR	288 977		0,00
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU 1.5% 26-10-24 DEFAULT	EUR	288 977		0,00
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>10 209 521,76</b>	<b>32,48</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>10 209 521,76</b>	<b>32,48</b>
<b>Assurance</b>			<b>2 183 019,86</b>	<b>6,94</b>
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	2 910 000	2 183 019,86	6,94
<b>Automobiles</b>			<b>2 524 885,00</b>	<b>8,04</b>
RENAULT TPA	EUR	7 250	2 524 885,00	8,04
<b>Compagnies aériennes</b>			<b>1 085 436,93</b>	<b>3,45</b>
KONINKLIJKE LUCHTVAART MAATSCHAPPIJ NV 0.75% PERP	CHF	3 585 000	1 085 436,93	3,45
<b>Métaux et minerais</b>			<b>496 926,57</b>	<b>1,58</b>
SHERRITT INTL 9.25% 30-11-31	CAD	1 608 000	496 926,57	1,58
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>543 412,50</b>	<b>1,73</b>
AKUO ENERGY SAS 7.5% 21-11-29	EUR	500 000	543 412,50	1,73
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>2 098 649,14</b>	<b>6,68</b>
JACCAR E12R+3.88% 30-06-25	EUR	2 100 000		0,00
NATEXIS BANQUES POPULAIRES TPA NOV85	EUR	737	515 973,70	1,64
WEST BROMWICH BUILDING SOCIETY 4.5% 31-12-99	GBP	27 850	1 582 675,44	5,04
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>631 232,72</b>	<b>2,01</b>
IMANES SARL 8.0% 16-10-30	EUR	613 000	631 232,72	2,01
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>645 959,04</b>	<b>2,05</b>
OCEA 7.0% PERP	EUR	610 000	645 959,04	2,05
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>2 150 905,52</b>	<b>6,84</b>

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OPCVM</b>			<b>2 150 905,52</b>	<b>6,84</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>2 150 905,52</b>	<b>6,84</b>
CM-AM Monéplus IC	EUR	3	1 943 275,53	6,18
Union Plus IC	EUR	1	207 629,99	0,66
<b>Total</b>			<b>30 541 202,71</b>	<b>97,15</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	30 541 202,71
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	982 687,89
Autres passifs (-)	-85 854,44
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>31 438 036,16</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG RENDEMENT C	EUR	275,528	12 716,04
Action HMG RENDEMENT D	EUR	7 985,374	3 498,19

## 24. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG RENDEMENT ACTION C Capitalisation ISIN : FR0013304763

HMG RENDEMENT est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit consiste à maximiser la performance avec une gestion active et discrétionnaire des classes d'actifs (actions, obligations, instruments monétaires) de toutes zones géographiques (zone euro et hors zone euro), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

La composition du portefeuille par classe d'actifs et zone géographique pouvant évoluer sensiblement au fil du temps du fait du caractère discrétionnaire de la gestion, le Produit ne suit pas d'indices et ne dispose pas d'indicateur de référence. Cependant, la performance du Produit pourra éventuellement être comparée partiellement et a posteriori, en ce qui concerne deux des classes d'actifs et des zones géographiques représentées dans le portefeuille, avec celle de l'indice composite suivant : STOXX Europe 600 (dividendes réinvestis) + MSCI EUR IG Corporate Bond Index (coupons réinvestis). Le STOXX Europe 600 est composé des 600 premières capitalisations boursières du marché européen. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que certaines catégories d'actifs en portefeuille ne sont représentées par aucun indice, et sur le fait que la performance du Produit s'écartera fortement des indices STOXX Europe 600 et MSCI EUR IG Corporate Bond Index précités. L'indice MSCI EUR IG Corporate Bond Index comprend des titres sélectionnés dans l'univers du crédit mondial, à savoir toutes les obligations senior garanties, non garanties et subordonnées, à taux fixe, échangeables et remboursables par anticipation, à taux variable, à l'exclusion des émissions assorties d'avantages fiscaux, des obligations indexées, des obligations perpétuelles, et des titres de capital tels que les actions privilégiées.

Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus, le Produit pourra investir jusqu'à 100% de son actif en actions émises par des émetteurs de toute zone géographique, française, européenne et hors Europe, et jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics européens ou situés dans d'autres zones géographiques.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions et aux obligations pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée. Le Produit peut investir dans la limite de 50% de son actif net en instruments du marché monétaire, ainsi qu'en actions et titres de créances de pays émergents.

Dans un but de dynamisation de la performance, le portefeuille pourra inclure des obligations ne faisant pas l'objet de notation et/ou des obligations à haut rendement à caractère spéculatif bénéficiant d'une notation inférieure ou égale à BB+ dans l'échelle de Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion.

Le Produit pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif au marché de devise. Il peut également investir dans des titres intégrant des dérivés, notamment des obligations convertibles.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé à la fois au marché action et au marché obligataire, dans des proportions variables et discrétionnaires selon les anticipations de la société de gestion, notamment à des titres à forte rentabilité, dont des obligations à haut rendement dites spéculatives voire non notées, c'est-à-dire des titres impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Assurance :** non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers hors euro sur lesquels est investi le Produit par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro, entraînant une baisse de la valeur liquidative. En raison de sa stratégie d'investissement, le Produit est soumis à un risque de change très important.

**Risque pays émergents** : Le Produit peut investir dans des actions de sociétés établies dans des pays émergents. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés. Le Produit pourra être soumis à un risque important.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 610	EUR 3 580
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-73,9%	-18,6%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 6 670	EUR 8 080
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-33,3%	-4,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 9 810	EUR 10 250
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-1,9%	0,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 14 660	EUR 12 600
	<b>Rendement annuel moyen</b>	46,6%	4,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 10/2015 et 10/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2019 et 09/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2014 et 12/2019.

### Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an EUR 519	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée) EUR 1 297
Coûts totaux		
Incidence des coûts annuels (*)	5,2%	2,4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,92% avant déduction des coûts et de 0,50% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 250
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 100
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 150
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 19
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% de la performance du Produit supérieure à 10% sur la période de calcul de la performance, dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 6 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG RENDEMENT ACTION D Distribution ISIN : FR0007495049

HMG RENDEMENT est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit consiste à maximiser la performance avec une gestion active et discrétionnaire des classes d'actifs (actions, obligations, instruments monétaires) de toutes zones géographiques (zone euro et hors zone euro), sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

La composition du portefeuille par classe d'actifs et zone géographique pouvant évoluer sensiblement au fil du temps du fait du caractère discrétionnaire de la gestion, le Produit ne suit pas d'indices et ne dispose pas d'indicateur de référence. Cependant, la performance du Produit pourra éventuellement être comparée partiellement et a posteriori, en ce qui concerne deux des classes d'actifs et des zones géographiques représentées dans le portefeuille, avec celle de l'indice composite suivant : STOXX Europe 600 (dividendes réinvestis) + MSCI EUR IG Corporate Bond Index (coupons réinvestis). Le STOXX Europe 600 est composé des 600 premières capitalisations boursières du marché européen. L'attention des porteurs est attirée sur le fait que certaines catégories d'actifs en portefeuille ne sont représentées par aucun indice, et sur le fait que la performance du Produit s'écartera fortement des indices STOXX Europe 600 et MSCI EUR IG Corporate Bond Index précités. L'indice MSCI EUR IG Corporate Bond Index comprend des titres sélectionnés dans l'univers du crédit mondial, à savoir toutes les obligations senior garanties, non garanties et subordonnées, à taux fixe, échangeables et remboursables par anticipation, à taux variable, à l'exclusion des émissions assorties d'avantages fiscaux, des obligations indexées, des obligations perpétuelles, et des titres de capital tels que les actions privilégiées.

Dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus, le Produit pourra investir jusqu'à 100% de son actif en actions émises par des émetteurs de toute zone géographique, française, européenne et hors Europe, et jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs privés ou publics européens ou situés dans d'autres zones géographiques.

Dans l'hypothèse où le compte espèce serait débiteur, l'exposition aux actions et aux obligations pourrait atteindre 110% maximum mais ce type de configuration ne saurait persister dans la durée. Le Produit peut investir dans la limite de 50% de son actif net en instruments du marché monétaire, ainsi qu'en actions et titres de créances de pays émergents.

Dans un but de dynamisation de la performance, le portefeuille pourra inclure des obligations ne faisant pas l'objet de notation et/ou des obligations à haut rendement à caractère spéculatif bénéficiant d'une notation inférieure ou 6 égale à BB+ dans l'échelle de Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion.

Le Produit pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif au marché de devise. Il peut également investir dans des titres intégrant des dérivés, notamment des obligations convertibles.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés ou distribués.

**Affectation des revenus** : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé à la fois au marché action et au marché obligataire, dans des proportions variables et discrétionnaires selon les anticipations de la société de gestion, notamment à des titres à forte rentabilité, dont des obligations à haut rendement dites spéculatives voire non notées, c'est-à-dire des titres impliquant un risque de liquidité élevé, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

**Assurance** : non-applicable, ce Produit ne bénéficie pas de garantie de capital.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers hors euro sur lesquels est investi le Produit par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro, entraînant une baisse de la valeur liquidative. En raison de sa stratégie d'investissement, le Produit est soumis à un risque de change très important.

**Risque pays émergents** : Le Produit peut investir dans des actions de sociétés établies dans des pays émergents. Les principaux risques liés aux investissements dans des pays émergents peuvent être le fait de la forte volatilité des titres et des devises dans ces pays, d'une éventuelle instabilité politique et de l'existence de pratiques comptables et financières moins rigoureuses que celles des pays développés. Le Produit pourra être soumis à un risque important.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 610	EUR 3 580
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-73,9%	-18,6%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 6 610	EUR 7 800
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-33,9%	-4,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 9 730	EUR 9 820
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-2,7%	-0,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 14 530	EUR 12 210
	<b>Rendement annuel moyen</b>	45,3%	4,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 10/2015 et 10/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 09/2019 et 09/2024.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 12/2014 et 12/2019.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 567	EUR 1 506
Incidence des coûts annuels (*)	5,7%	2,9% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,52% avant déduction des coûts et de -0,36% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 250
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant que vous souhaitez désinvestir. Il s'agit du montant maximal. Votre intermédiaire financier vous informera du montant effectivement prélevé.	EUR 100
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,98% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 198
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 19
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% de la performance du Produit supérieure à 10% sur la période de calcul de la performance, dans les conditions décrites dans le prospectus.	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Information SFDR

@@@SFDR-ANX\_FR  
@@@NOTE-SFDR\_FR

**Compartment :**  
**HMG JAPAN FUND**

## 25. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Création du FCP HMG JAPAN FUND au 23.01.2025.

HMG JAPAN FUND : modification de la fréquence de calcul de la valeur liquidative, passage d'une fréquence hebdomadaire à quotidienne.

Transformation du FCP HMG JAPAN FUND, en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 26. RAPPORT DE GESTION

Depuis son lancement en janvier 2025, l'action I a progressé de +14,9%, et l'action C de +13,7%, contre + 10,4% pour son indice de référence le MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR) au 31.12.2025.

L'actualité japonaise de décembre s'est focalisée sur deux thèmes : la hausse des taux et les tensions avec la Chine. Dans le premier cas, la Banque du Japon a finalement relevé ses taux à un pic de trente ans, passant ainsi de 0,5 % en janvier à 0,75% le 19 décembre, face à l'inflation persistante dans un climat de reprise économique encore un peu fragile. En parallèle et même si elle se refuse en principe à commenter les actions de la Banque du Japon, Madame Takayama, ministre des finances nommée en octobre dernier, a indiqué quelques jours plus tard que la Banque du Japon interviendrait sur le marché des changes pour freiner la baisse continue du yen. Dans le deuxième cas, ce sont les déclarations de Madame Takaichi Première ministre depuis octobre 2025, selon lesquelles le Japon avait choisi le camp de Taïwan, qui ont suscité la colère de la Chine provoquant alors une forte baisse de la fréquentation touristique de ses ressortissants sur l'archipel nippon.

Sur l'année, la société Union Tool, qui conçoit, fabrique et commercialise des équipements d'usinage (coupe des métaux) notamment employés pour les circuits imprimés présents dans les data centers partout dans le monde est la meilleure contributrice à la performance de HMG Japan avec une contribution positive de 1,92 point malgré quelques prises de bénéfices lors des pics d'août et novembre. Elle se place ainsi devant Sumitomo Metal Mining, un groupe qui détient et exploite des mines de métaux (cuivre, nickel, or) et terres rares, et qui contribue à la performance annuelle à hauteur de 1,13 point.

Pour illustrer notre approche, nous attirons l'attention sur la meilleure performance du mois de décembre : Toin Corporation, avec un bond de 37,6%. Cette entreprise fondée en 1950 et basée à Tokyo est spécialisée dans les matériaux d'emballage (pour l'alimentaire, la consommation courante, les cosmétiques et les produits pharmaceutiques) et les étiquettes, mais aussi les colles, adhésifs et revêtements de peinture fonctionnels pour les smartphones, les semi-conducteurs ou les supports de stockage. Vos gérants en ont acheté régulièrement de mars à juillet, avant qu'elle ne se réveille courant août / septembre suite à une bonne publication trimestrielle et de jolies perspectives grâce notamment à son activité de spécialité dans les matériaux pour semi-conducteurs. Surtout, le cours a bondi de 18,8 % le 24 décembre après avoir reçu une offre d'achat de la part d'un fonds commun de créances à un cours de 1187 yens par action. Ce prix valorise la société à seulement la moitié de son actif net comptable, ce qui est donc moitié moins que le niveau que le régulateur encourage d'atteindre. Les forums boursiers locaux espèrent l'intervention d'un activiste pour pousser à réduire la décote : un prix minimal pour une sortie de cote se situerait plutôt aux alentours de 2200 yens par action. Cet exemple sera un cas intéressant à étudier et nous allons suivre les développements de près.

En 2025, près de 130 sociétés ont été retirées de la cote japonaise, soient environ 30 de plus qu'en 2024 et un record depuis 2007. Par le passé, les entreprises japonaises demandaient une cotation en Bourse pour améliorer la reconnaissance de leur nom ou attirer le capital humain. Désormais, avec un yen faible et une réglementation qui a évolué, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à devoir choisir entre se protéger en se retirant de la cote par le biais d'un rachat par la direction (Management Buy Out ou MBO), ce que certaines ont déjà fait au cours des dernières années, ou poursuivre leur croissance en acquérant d'autres entreprises.

Même si cet effet n'a pas encore été énormément constaté en 2025 parmi les valeurs qui constituent votre portefeuille, nous estimons que cela constitue une puissante force de traction potentielle pour les années à venir. C'est l'occasion de rappeler la genèse d'HMG Japan Fund : découvrir des sociétés bien gérées, équipées d'une trésorerie abondante et des actifs fonciers ou immobiliers sous-évalués, dont le cours de bourse est fortement décoté par rapport à l'actif. Tout cela dans un contexte favorisé par une place et un régulateur de marché, le Tokyo Stock Exchange, encourageant les entreprises à se réévaluer d'une façon ou d'une autre (offre publique d'achat, rachats d'actions, distribution de dividendes aux actionnaires...) pour atteindre un ratio price-to-book de 1, autrement dit, à faire coïncider, a minima, leur cours de bourse avec leur actif net comptable.

A terme, ces mesures ont vocation à accélérer le rythme et le montant des transactions avec un effet secondaire : on peut imaginer que les fonds provenant de ces rachats seront réinjectés dans le marché, contribuant ainsi possiblement à une hausse plus généralisée. La Bourse de Tokyo compte en effet un nombre de sociétés relativement élevé (près de 4000 entités) par rapport à d'autres places financières.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CM-AM Moneplus IC	1 931 740,10	641 101,07
Union Plus IC	408 408,12	411 566,69
NIPPON TUNGSTEN CO LTD	701 797,13	
TOYOTA MOTOR CORP	699 763,99	
MEDIKIT CO LTD	627 012,47	
SK KAKEN	489 374,76	
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	466 374,18	
UNION TOOL CO	213 970,71	201 653,59
KAWAGISHI BRIDGE WORKS	403 032,92	
NICHIWA SANGYO CO LTD	387 911,49	

## 27. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

## 28. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>18 033 932,47</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 033 932,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 295 517,02</b>
OPCVM	1 295 517,02
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>19 329 449,49</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>62 655,85</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>823 513,36</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>886 169,21</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>20 215 618,70</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	17 500 790,37
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	2 577 496,15
<b>Capitaux propres I</b>	<b>20 078 286,52</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>20 078 286,52</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	137 332,18
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>137 332,18</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>20 215 618,70</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	232 602,40
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	30 503,10
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>263 105,50</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>263 105,50</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-251 889,36
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-251 889,36</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>11 216,14</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>23 163,22</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>34 379,36</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	187 923,21
Frais de transactions externes et frais de cession	-45 995,42
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>141 927,79</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>11 173,95</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>153 101,74</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 095 683,60
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-296,70
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 095 386,90</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>294 628,15</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>2 390 015,05</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>2 577 496,15</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

HMG Japan Fund est un fonds dynamique dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, grâce à des investissements effectués sur les marchés d'actions japonaises.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>20 078 286,52</b>
<b>Action HMG JAPAN FUND C en EUR</b>	
Actif net	2 537 610,86
Nombre de titres	22 319,9
Valeur liquidative unitaire	113,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,86
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,76
<b>Action HMG JAPAN FUND I en EUR</b>	
Actif net	17 540 675,66
Nombre de titres	3 053,800
Valeur liquidative unitaire	5 743,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	43,78
Capitalisation unitaire sur revenu	16,82

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 11 mois et 9 jours.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM, ces frais recouvrent :

- > Les frais de gestion financières ;
- > Les frais de fonctionnement et autres services externes à la Société de Gestion ;
- > Les frais indirects maximums (commission et frais de gestion) ;
- > La commission de surperformance.

Ces frais ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation prélevés par les intermédiaires financiers et assortis éventuellement de taxes en fonction du marché concerné ;
- d'éventuels frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'investisseur, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part C	2,10 % TTC maximum
		Actif net	Part I	1,25 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	
4	Commission de surperformance (2)	Actif net	15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à l'indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive	

(1) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

(2) Commission de surperformance et mise en œuvre du principe de « high water mark »

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement des fonds.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

##### Principe de base :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence, l'indice MSCI Japan Index NTR/EUR dividendes nets réinvestis (MSDEJNN), et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel. Cette commission est payable annuellement. Elle sera prélevée pour la première fois à la clôture du premier exercice complet du fonds, et ensuite à chaque fin d'exercice.

##### Application du principe du "high water mark" :

Cette surperformance est déterminée conformément au principe du "high water mark", qui désigne la valeur liquidative historique maximale par part du fonds (le "high water mark") à la date de clôture au cours des exercices précédents. Durant la période de référence, aucune commission de surperformance ne pourra être comptabilisée si la valeur liquidative par part du fonds est inférieure au "high water mark". A partir du moment où le "high water mark" est dépassé par la valeur liquidative par part du fonds en date de clôture de l'exercice en cours, le "high water mark" est remplacé par cette nouvelle valeur liquidative en date de clôture, et il ne sera révisé ultérieurement qu'en cas de nouveau dépassement dans les mêmes conditions. **Pour le premier exercice du fonds, le "high water mark" correspondra, pour chaque part du fonds, à la valeur de lancement de chacune de ces parts.** Pour le second exercice du fonds, un nouveau "high water mark" sera

déterminé et correspondra à la valeur liquidative de clôture du premier exercice, si celle-ci est supérieure à la valeur de lancement de chacune des parts du fonds.

Présentation de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance, sous réserve du rattrapage et de la compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du fonds) :

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et un fonds indicé réalisant la performance de son indicateur de référence MSCI Japan Index NTR/EUR dividendes nets réinvestis sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le fonds commun de placement réel.
2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
3. En cas de (i) surperformance de la valeur liquidative de la part par rapport à son indicateur de référence, et (ii) si la performance est positive, et (iii) supérieure au "high water mark", au cours de la période de référence, une commission de surperformance pourra être provisionnée (ces 3 conditions (i) (ii) (iii) sont cumulatives).
4. Dans le cas de sous-performance du fonds par rapport à son indicateur de référence, même en cas de performance positive et supérieure au "high water mark", la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provisions plafonnées à hauteur des dotations.
5. En cas de surperformance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, et si la performance est positive, et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence début à l'issue de celle qui s'achève.
6. En cas de sous-performance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, bien que la performance soit positive et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée. Par ailleurs, cette période de référence vient s'ajouter aux sous-performances à rattraper au cours des 5 exercices suivants pour pouvoir matérialiser de la commission de surperformance (voir principe de rattrapage et compensation des sous-performances évoqué ci-après).

Rattrapage et compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du fonds, il peut y avoir de 0 à 5 exercices précédents tant que le fonds ne présente pas encore les 5 exercices antérieurs mentionnés):

En cas de sous-performance des parts du fonds au cours des 5 exercices précédents, aucune commission de surperformance ne pourra être provisionnée tant que cette sous-performance ne sera pas rattrapée et compensée par les périodes de performance suivantes enregistrées en date du terme des 5 exercices précédents clos (ce nombre d'exercices pouvant varier de 0 à 5 maximum selon la durée d'existence du fonds). Le traitement des performances non-compensées au-delà de 5 exercices implique que les sous-performances éventuelles enregistrées à l'exercice 1, et étant encore provisionnées pour compensation après calcul de la surperformance au titre de l'exercice 5, ne seront plus prises en compte pour les calculs à compter de l'exercice 6. Après 5 exercices, incluant celui où les sous-performances ont été enregistrées, les sous-performances restant à rattraper sont considérées comme étant "hors périmètre" et ne seront donc plus prises en compte pour les calculs de surperformance (ce mécanisme est mis en œuvre dès la première VL du fonds, et la période de 5 exercices commencera à être comptabilisée à compter de la première VL).

Cristallisation et versement de la commission de surperformance :

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

La commission de surperformance est payable annuellement après la clôture de l'exercice du fonds.

**Clarification générale : afin d'éviter toute ambiguïté, il est rappelé que le mécanisme du calcul de la commission de surperformance décrit précédemment sera mis en œuvre dès la première VL du fonds.**

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action HMG JAPAN FUND I	Capitalisation	Capitalisation
Action HMG JAPAN FUND C	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 207 912,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-378 157,23
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 216,14
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	141 927,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 095 386,90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>20 078 286,52</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
<b>Action HMG JAPAN FUND C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	22 427,4	2 461 713,23
Actions rachetées durant l'exercice	-107,5	-11 906,74
Solde net des souscriptions/rachats	22 319,9	2 449 806,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	22 319,9	
<b>Action HMG JAPAN FUND I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	3 120,800	15 746 199,69
Actions rachetées durant l'exercice	-67,000	-366 250,49
Solde net des souscriptions/rachats	3 053,800	15 379 949,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 053,800	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Action HMG JAPAN FUND C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action HMG JAPAN FUND I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG JAPAN FUND C FR001400U4Q7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 537 610,86	22 319,9	113,69
HMG JAPAN FUND I FR001400U4R5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	17 540 675,66	3 053,800	5 743,88

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 JAPON +/-	Pays 2 LUXEMBOURG +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
		<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	18 033,93	17 577,18	456,75			
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>18 033,93</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		<b>Total</b>				

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	823,51				823,51
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>823,51</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	823,51						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>823,51</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 JPY +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	18 033,93				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	32,18				
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>18 066,11</b>				

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Souscriptions à recevoir	30 478,23
	Coupons et dividendes en espèces	32 177,62
<b>Total des créances</b>		<b>62 655,85</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	60 027,74
	Frais de gestion variable	77 304,44
<b>Total des dettes</b>		<b>137 332,18</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-74 676,33</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Action HMG JAPAN FUND C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	9 881,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Frais de gestion variables provisionnés	9 023,42
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,80
Frais de gestion variables acquis	1,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Action HMG JAPAN FUND I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	164 703,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	68 143,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,49
Frais de gestion variables acquis	135,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>34 379,36</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>34 379,36</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>34 379,36</b>

### Action HMG JAPAN FUND C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>-16 990,83</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-16 990,83</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-16 990,83</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-16 990,83
<b>Total</b>	<b>-16 990,83</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Action HMG JAPAN FUND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>51 370,19</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>51 370,19</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>51 370,19</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	51 370,19
<b>Total</b>	<b>51 370,19</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>153 101,74</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>153 101,74</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>153 101,74</b>

### Action HMG JAPAN FUND C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>19 383,57</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>19 383,57</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>19 383,57</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	19 383,57
<b>Total</b>	<b>19 383,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Action HMG JAPAN FUND I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>133 718,17</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>133 718,17</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>133 718,17</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	133 718,17
<b>Total</b>	<b>133 718,17</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>18 033 932,47</b>	<b>89,82</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>18 033 932,47</b>	<b>89,82</b>
<b>Automobiles</b>			<b>1 168 860,85</b>	<b>5,82</b>
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	43 000	783 902,80	3,90
YASUNAGA	JPY	65 800	384 958,05	1,92
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>452 811,05</b>	<b>2,26</b>
ASAKA INDUSTRIAL CO LTD	JPY	20 700	198 803,68	0,99
FIRST JUKEN CO LTD	JPY	40 000	254 007,37	1,27
<b>Composants automobiles</b>			<b>246 130,75</b>	<b>1,23</b>
TIGERS POLYMER CORP	JPY	46 000	246 130,75	1,23
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>1 663 011,10</b>	<b>8,28</b>
JAPAN FOUNDATION ENGINEERING	JPY	13 900	50 061,07	0,25
KANESHITA CONSTRUCTION CO	JPY	19 600	308 763,44	1,52
KOMAIHALTEC INC	JPY	16 200	168 345,61	0,84
MATSUI CONSTRUCTION CO LTD	JPY	22 000	179 858,51	0,90
MEIKO CONSTRUCTION CO LTD	JPY	18 000	164 366,02	0,82
NICHIDAI	JPY	95 000	173 910,30	0,87
SANYO ENGINEERING & CONSTRUC	JPY	32 000	230 497,02	1,15
TAIHEI MACHINERY WORKS LTD	JPY	11 000	168 565,07	0,84
ZENITAKA CORP	JPY	5 000	218 644,06	1,09
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>466 703,22</b>	<b>2,32</b>
DAISUI CO LTD	JPY	125 000	243 767,76	1,21
IWATSUKA CONFECTIONERY CO	JPY	13 500	222 935,46	1,11
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>552 514,91</b>	<b>2,75</b>
IA GROUP CORP	JPY	7 300	164 963,55	0,82
TSUTSUMI JEWELRY CO LTD	JPY	28 000	387 551,36	1,93
<b>Emballage et conditionnement</b>			<b>325 543,35</b>	<b>1,62</b>
FURUBAYASHI SHIKO CO LTD	JPY	13 000	165 952,20	0,83
OHISHI SANGYO CO LTD	JPY	21 000	159 591,15	0,79
<b>Equipements électriques</b>			<b>520 410,90</b>	<b>2,59</b>
FUTABA CORP	JPY	90 000	285 024,95	1,42
SANKO CO LTD	JPY	69 000	235 385,95	1,17
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>1 624 203,82</b>	<b>8,09</b>
DAIDO SIGNAL	JPY	60 000	264 654,38	1,32
NIPPON TUNGSTEN CO LTD	JPY	93 500	765 922,38	3,81
ORIGIN CO LTD	JPY	33 500	194 351,49	0,97
SOLEKIA LTD	JPY	4 000	207 508,16	1,03
TAKAMATSU MACHINERY CO LTD	JPY	73 700	191 767,41	0,96
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>169 420,63</b>	<b>0,84</b>
TAKASHIMAYA CO LTD	JPY	19 000	169 420,63	0,84

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Grossistes</b>			<b>519 126,19</b>	<b>2,59</b>
NAIGAI CO.LTD	JPY	139 000	225 765,61	1,12
SANKO SANGYO CO LTD	JPY	19 500	45 654,51	0,23
YKT CORP	JPY	200 000	247 706,07	1,24
<b>Immobilier</b>			<b>142 937,81</b>	<b>0,71</b>
MUSASHINO KOGYO CO LTD	JPY	11 700	142 937,81	0,71
<b>Industrie</b>			<b>241 078,85</b>	<b>1,20</b>
TAMAI STEAMSHIP CO LTD	JPY	14 000	241 078,85	1,20
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>277 202,65</b>	<b>1,38</b>
ISEWAN TERMINAL	JPY	54 000	277 202,65	1,38
<b>Machines</b>			<b>1 451 248,49</b>	<b>7,23</b>
FUJI SEIKO LTD	JPY	35 200	271 138,20	1,35
NITCHITSU CO LTD	JPY	14 000	171 264,85	0,85
NORITAKE CO LTD	JPY	10 000	310 175,80	1,55
OKANO VALVE MANUFACTURING CO	JPY	2 200	98 235,01	0,49
TOA VALVE ENGINEERING	JPY	12 300	206 793,83	1,03
UNION TOOL CO	JPY	6 000	278 017,47	1,38
YUKEN KOGYO CO LTD	JPY	6 600	115 623,33	0,58
<b>Matériaux de construction</b>			<b>178 175,08</b>	<b>0,89</b>
SANYU CONSTRUCTION CO LTD	JPY	17 500	150 484,15	0,75
WATANABE SATO CO LTD	JPY	2 700	27 690,93	0,14
<b>Médias</b>			<b>491 251,11</b>	<b>2,45</b>
CHUBU-NIPPON BROADCASTING	JPY	71 000	360 227,64	1,80
SEKI CO LTD	JPY	18 000	131 023,47	0,65
<b>Métaux et minerais</b>			<b>888 816,64</b>	<b>4,43</b>
IWABUCHI CORP	JPY	2 850	163 640,82	0,82
SUMITOMO METAL MINING CO LTD	JPY	21 000	725 175,82	3,61
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>119 567,07</b>	<b>0,60</b>
OPTOELECTRONICS CO LTD	JPY	69 000	119 567,07	0,60
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>97 804,79</b>	<b>0,49</b>
OKAYAMA PAPER INDUSTRIES CO	JPY	10 200	90 481,16	0,45
WOOD ONE	JPY	1 400	7 323,63	0,04
<b>Pétrole, gaz et carburants</b>			<b>166 902,83</b>	<b>0,83</b>
NISSIN SHOJI CO LTD	JPY	25 000	166 902,83	0,83
<b>Produits alimentaires</b>			<b>588 827,76</b>	<b>2,93</b>
HAYASHIKANE SANGYO CO LTD	JPY	50 000	199 631,54	0,99
NICHIWA SANGYO CO LTD	JPY	200 000	373 731,97	1,86
SATO FOODS INDUSTRIES CO LTD	JPY	880	15 464,25	0,08
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 104 948,34</b>	<b>5,50</b>
ISAMU PAINT CO LTD	JPY	2 700	52 360,50	0,26
KAWAKAMI PAINT MFG CO LTD	JPY	4 700	48 738,89	0,24
MARUO CALCIUM CO LTD	JPY	13 400	103 581,34	0,52
SHINTO PAINT CO LTD	JPY	300 000	200 446,36	1,00

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SK KAKEN	JPY	9 100	549 690,19	2,73
SUN A KAKEN CO LTD	JPY	33 500	150 131,06	0,75
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>665 506,36</b>	<b>3,31</b>
MEDIKIT CO LTD	JPY	40 500	665 506,36	3,31
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>1 152 656,74</b>	<b>5,74</b>
ALMETAX MANUFACTURING CO LTD	JPY	600	883,27	0,00
DAIKEN CO LTD	JPY	8 300	39 225,56	0,20
KANESO CO LTD	JPY	1 400	40 534,71	0,20
KAWAGISHI BRIDGE WORKS	JPY	16 000	374 166,54	1,87
KYORITSU AIR TECH INC	JPY	66 000	257 060,23	1,28
SANYO INDUSTRIES LTD	JPY	8 000	187 952,41	0,94
SHOWA MANUFACTURING CO LTD	JPY	1 100	31 071,90	0,15
TAKARA STANDARD CO LTD	JPY	14 000	221 762,12	1,10
<b>Services aux entreprises</b>			<b>638 565,06</b>	<b>3,18</b>
CONSEC	JPY	30 000	199 631,54	0,99
NIIGATA KOTSU CO LTD	JPY	16 800	197 121,88	0,98
SASATOKU PRINTING CO LTD	JPY	47 000	142 208,27	0,71
TENRYU SAW MFG CO LTD	JPY	7 900	99 603,37	0,50
<b>SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire</b>			<b>456 750,98</b>	<b>2,27</b>
RINKO	JPY	17 700	199 701,61	0,99
TOIN	JPY	40 000	257 049,37	1,28
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>316 542,29</b>	<b>1,58</b>
JK HOLDINGS CO LTD	JPY	24 000	176 262,43	0,88
SENSHU ELECTRIC CO LTD	JPY	4 800	140 279,86	0,70
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>74 295,52</b>	<b>0,37</b>
HIKARI HEIGHTS-VARUS CO LTD	JPY	19 400	74 295,52	0,37
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>483 124,61</b>	<b>2,41</b>
DYNIC	JPY	43 000	253 670,57	1,27
TOABO CORP	JPY	88 000	229 454,04	1,14
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>567 116,53</b>	<b>2,82</b>
FUKUYAMA TRANSPORTING CO LTD	JPY	10 000	240 101,06	1,20
TOHBU NETWORK	JPY	50 000	327 015,47	1,62
<b>Transports</b>			<b>221 876,19</b>	<b>1,11</b>
DAIWA MOTOR TRANSPORTATION	JPY	35 000	221 876,19	1,11
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>1 295 517,02</b>	<b>6,45</b>
<b>OPCVM</b>			<b>1 295 517,02</b>	<b>6,45</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>1 295 517,02</b>	<b>6,45</b>
CM-AM Moneplus IC	EUR	2	1 295 517,02	6,45
<b>Total</b>			<b>19 329 449,49</b>	<b>96,27</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 329 449,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	886 169,21
Autres passifs (-)	-137 332,18
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>20 078 286,52</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG JAPAN FUND C	EUR	22 319,9	113,69
Action HMG JAPAN FUND I	EUR	3 053,800	5 743,88

## 29. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG JAPAN FUND ACTION C Capitalisation ISIN : FR001400U4Q7

HMG JAPAN FUND est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans. La résiliation anticipée du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale de l'initiateur se ferait selon les modalités prévues dans ses Statuts (voir Prospectus).

#### Objectifs

Produit de classification "Actions internationales", HMG Japan Fund est un Produit dynamique dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR), sur la période recommandée de 5 ans, grâce à des investissements effectués sur les marchés d'actions japonaises.

L'indice MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé en EUR, dividendes nets réinvestis. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée du flottant au Japon. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille du Produit ainsi que sa performance pourront s'éloigner fortement de la performance et de la composition de son indicateur de référence. Le Produit n'est pas indicatif.

Le Produit met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. La gestion du Produit s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus incluant plusieurs critères de sélection dans le cadre d'une approche micro économique (critères financiers, qualitatifs, stratégiques, extra-financiers, etc.), ainsi que la rencontre directe ou intermédiée avec les entreprises dans lesquelles le Produit investit. L'appréciation de la capacité des dirigeants des entreprises en portefeuille à mener un processus de revalorisation durable de l'action de la société dirigée est un élément important de l'approche. HMG Japan Fund est exposé à toutes tailles de capitalisations boursières et n'a défini a priori aucune contrainte à l'exception des exclusions sectorielles et normatives de la société de gestion dans le cadre de son approche responsable.

L'équipe de gestion intègre par ailleurs à son analyse des critères macroéconomiques en lien avec les spécificités du Japon. A ce titre, la nouvelle réglementation des marchés japonais encourage fortement les sociétés très décotées à prendre des mesures pour se revaloriser. Une attention toute particulière sera portée dans l'étude des dossiers des émetteurs à cet aspect.

HMG Japan Fund est exposé à hauteur de 80% minimum et jusqu'à 110% maximum sur les marchés actions japonais, et par conséquent à hauteur de 110% maximum à la devise JPY (YEN japonais). Le Produit se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum en produits de taux (OPC monétaires), et à hauteur de 10% en instruments financiers intégrant des dérivés à des fins d'exposition exclusivement (warrants, bons de souscription, partly paid securities).

L'exposition actions de 100% à 110% sera occasionnelle et ne pourra avoir comme origine que le compte espèce débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée.

Le Produit pourra être exposé à hauteur de 110% à la devise JPY (YEN japonais).

#### Affectation des revenus : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque d'exposition aux actions cotées exclusivement au Japon, impliquant un risque de concentration géographique, de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations** :

Le Produit peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du Produit. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Produit et les conditions de prix auxquelles le Produit peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Produit.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 130	EUR 1 800
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-78,7%	-29,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 8 160	EUR 9 450
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-18,4%	-1,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 390	EUR 11 540
	<b>Rendement annuel moyen</b>	3,9%	2,9%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 12 720	EUR 14 080
	<b>Rendement annuel moyen</b>	27,2%	7,1%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2017 et 07/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2016 et 03/2021.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 250	EUR 1 516
Incidence des coûts annuels (*)	2,5%	2,6% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,48% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 210
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Produit supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR), dans les conditions décrites dans le prospectus (voir définition des modalités de calcul de la commission de surperformance).	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus.

Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »),

Ce document d'information clés est mis à jour au moins annuellement.

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG JAPAN FUND ACTION I Capitalisation ISIN : FR001400U4R5

HMG JAPAN FUND est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans. La résiliation anticipée du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale de l'initiateur se ferait selon les modalités prévues dans ses Statuts (voir Prospectus).

#### Objectifs

Produit de classification "Actions internationales", HMG Japan Fund est un Produit dynamique dont l'objectif de gestion est de surperformer l'indice MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR), sur la période recommandée de 5 ans, grâce à des investissements effectués sur les marchés d'actions japonaises.

L'indice MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, est calculé en EUR, dividendes nets réinvestis. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée du flottant au Japon. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille du Produit ainsi que sa performance pourront s'éloigner fortement de la performance et de la composition de son indicateur de référence. Le Produit n'est pas indicé.

Le Produit met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. La gestion du Produit s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres - « stock picking » - obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus incluant plusieurs critères de sélection dans le cadre d'une approche micro économique (critères financiers, qualitatifs, stratégiques, extra-financiers, etc.), ainsi que la rencontre directe ou intermédiée avec les entreprises dans lesquelles le Produit investit. L'appréciation de la capacité des dirigeants des entreprises en portefeuille à mener un processus de revalorisation durable de l'action de la société dirigée est un élément important de l'approche. HMG Japan Fund est exposé à toutes tailles de capitalisations boursières et n'a défini a priori aucune contrainte à l'exception des exclusions sectorielles et normatives de la société de gestion dans le cadre de son approche responsable.

L'équipe de gestion intègre par ailleurs à son analyse des critères macroéconomiques en lien avec les spécificités du Japon. A ce titre, la nouvelle réglementation des marchés japonais encourage fortement les sociétés très décotées à prendre des mesures pour se revaloriser. Une attention toute particulière sera portée dans l'étude des dossiers des émetteurs à cet aspect.

HMG Japan Fund est exposé à hauteur de 80% minimum et jusqu'à 110% maximum sur les marchés actions japonais, et par conséquent à hauteur de 110% maximum à la devise JPY (YEN japonais). Le Produit se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum en produits de taux (OPC monétaires), et à hauteur de 10% en instruments financiers intégrant des dérivés à des fins d'exposition exclusivement (warrants, bons de souscription, partly paid securities).

L'exposition actions de 100% à 110% sera occasionnelle et ne pourra avoir comme origine que le compte espèce débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée.

Le Produit pourra être exposé à hauteur de 110% à la devise JPY (YEN japonais).

#### Affectation des revenus : Capitalisation

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque d'exposition aux actions cotées exclusivement au Japon, impliquant un risque de concentration géographique, de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible ← ..... → Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étroitesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

**Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations** : Le Produit peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du Produit. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Produit et les conditions de prix auxquelles le Produit peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Produit.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 2 130	EUR 1 810
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-78,7%	-29,0%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 8 230	EUR 9 860
	<b>Rendement annuel moyen</b>	-17,7%	-0,3%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 10 480	EUR 12 040
	<b>Rendement annuel moyen</b>	4,8%	3,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 12 830	EUR 14 690
	<b>Rendement annuel moyen</b>	28,3%	8,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 07/2017 et 07/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2016 et 03/2021.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 165	EUR 1 026
Incidence des coûts annuels (*)	1,7%	1,7% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,50% avant déduction des coûts et de 3,78% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 125
Coûts de transaction	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 40
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 15% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Produit supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Japan Index NTR/EUR (dividendes nets réinvestis et libellé en EUR), dans les conditions décrites dans le prospectus (voir définition des modalités de calcul de la commission de surperformance).	EUR 0

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus.

Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »),

Ce document d'information clés est mis à jour au moins annuellement.

## Information SFDR

@@@SFDR-ANX\_FR

@@@NOTE-SFDR\_FR

**Compartment :**

**HMG AFRICA PICKING FUND**

## 30. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'OPC HMG AFRICA PICKING FUND, qui se conformait précédemment à l'article 6 SFDR, se conforme, à compter du 01.01.2025, à l'article 8 SFDR.

HMG AFRICA PICKING FUND : modification de la fréquence de calcul de la valeur liquidative, passage d'une fréquence hebdomadaire à quotidienne.

Transformation du FCP HMG AFRICA PICKING FUND en compartiment de la SICAV HMG FINANCE.

Au 01.01.2026, fin des commissions de mouvements pour les compartiments HMG GLOBETROTTER et HMG DECOUVERTES, et uniformisation des commissions de surperformance entre les compartiments de la SICAV HMG FINANCE par la création d'une commission de surperformance pour HMG DECOUVERTES, et une uniformisation du taux de commission de surperformance à 15% pour l'ensemble des compartiments.

## 31. RAPPORT DE GESTION

En 2025, la performance de l'OPC était de +34,1 %, contre 25,4 % pour son indice de référence le MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (converti en EUR et dividendes nets réinvestis).

Ce résultat s'explique d'abord par un environnement macroéconomique porteur sur les marchés dans lesquels l'OPC est investi. Le Maroc, qui représente un peu plus de 20 % des actifs, en est une illustration claire. Après deux révisions à la hausse par Bank Al-Maghrib, la croissance du PIB s'est finalement établie à 5 % sur l'année.

HMG Africa Picking Fund a également bénéficié de la fin du cycle de resserrement monétaire aux États-Unis et en Europe. Ce changement de régime a favorisé le retour de l'appétit pour le risque et relancé la quête de rendement des investisseurs, soutenant ainsi les marchés actions.

Sur le plan microéconomique, la performance de HMG Africa Picking Fund repose sur des publications de résultats solides. Au premier semestre 2025, plusieurs sociétés en portefeuille ont affiché des croissances de résultats supérieures à 20 %, notamment MM Group en Égypte, Jet Contractors au Maroc et Scancom au Ghana.

Un élément mérite d'être souligné : après plusieurs années où la croissance des résultats était principalement tirée par les prix, 2025 marque le retour des volumes, en particulier dans le secteur de la consommation. Cette évolution confirme la pertinence de la thèse d'investissement de l'OPC, fondée sur la dynamique démographique et l'émergence progressive d'une classe moyenne africaine.

Dans ce contexte, les valorisations boursières, déjà attractives sur certains marchés comme l'Égypte ou la BRVM, apparaissent aujourd'hui encore plus convaincantes.

Par ailleurs, la montée en puissance des investisseurs particuliers domestiques constitue un facteur structurel de développement des marchés africains. Là encore, le Maroc fait figure de référence. En 2025, trois introductions en bourse ont été réalisées : Vicenne, Cash Plus et Société Générale des Travaux du Maroc (SGTM). Toutes ont rencontré un succès marqué, avec des taux de souscription supérieurs à 30 fois.

La dernière opération, celle de SGTM, intervenue en décembre, a rassemblé près de 173 000 souscripteurs, un record historique pour la Bourse de Casablanca. HMG Africa Picking Fund a participé à l'ensemble de ces introductions et entend poursuivre cette stratégie en 2026.

Au-delà des perspectives de croissance et des niveaux de valorisation attractifs, les marchés boursiers africains offrent encore un important réservoir d'introductions en bourse. HMG Africa Picking Fund est pleinement positionné pour en tirer parti.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNIWAX		220 473,85
Union + TC	220 345,82	
COMPAGNIE SUCRERIE MAR RAFFI	145 510,90	37 630,79
SAFARICOM PLC	86 874,49	93 820,94
INTEGRATED DIAGNOSTICS HOLDI	53 115,90	88 508,97
TEXAF	125 568,42	
T M G HOLDING	120 876,00	
IHS HOLDING LTD	29 758,71	87 023,75
SALAFIN	115 332,49	
TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUC	112 536,09	

## 32. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 314-75-1 du Règlement général de l'AMF, la politique de sélection des intermédiaires financiers assurant le service d'exécution des ordres est disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires.

### **POLITIQUE DE VOTE**

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est précisé dans la politique de vote disponible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com), dans la partie Mentions légales et réglementaires, ou consultable au siège de la société.

### **RETROCESSION DES FRAIS DE GESTION**

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-53-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de Gestion de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte du fonds dans les parts ou actions d'un OPCVM ou d'un fonds d'investissement.

La Société de Gestion de l'OPCVM a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement au fonds.

### **INFORMATIONS SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG) ET REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 (SFDR) :**

Approche extra-financière de la société de gestion en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) :

L'approche extra-financière de HMG FINANCE (en matière de prise en compte des critères ESG) s'inscrit dans sa démarche d'investissement responsable et se reflète dans sa stratégie d'investissement à travers un ensemble de contraintes visant à optimiser les rendements de ses produits financiers tout en réduisant les risques de durabilité des investissements sous-jacents.

Le fonds se conforme aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits des travailleurs et la promotion de pratiques éthiques au travail. De plus amples informations quant à l'approche extra-financière de la société de gestion et aux caractéristiques promues par le fonds sont disponibles dans l'Annexe II SFDR figurant à la fin du prospectus.

Précision quant au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie environnementale :

- Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Par conséquent, la société suit les préconisations de l'AMF en précisant que le pourcentage d'alignement avec la Taxonomie de l'actif net du fonds est actuellement de 0%.
- Le produit financier ne réalise pas d'investissement durable et n'a pas pour objectif l'investissement durable. Les investissements du produit financier ne contribuent pas à la réalisation d'un objectif environnemental et ne sont pas effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durable sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe.

## **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant certains organismes de placement collectifs de fonds en valeurs mobilières (OPCVM), dite « Directive UCITS V », HMG FINANCE a mis en place une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM.

Cette politique est conçue pour promouvoir des pratiques de rémunération qui soient compatibles avec une gestion saine et efficace des risques, la favorisent et n'encouragent pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM qu'elle gère, ni ne nuise à l'obligation de la société de gestion d'agir au mieux des intérêts de l'OPCVM. Les catégories de personnel dont les activités professionnelles avaient une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion ou des OPCVM (c'est-à-dire le « personnel identifié ») sont actuellement les suivantes : les membres du Directoire, les Gérants qui assurent également la fonction de contrôle des risques financiers sur les portefeuilles gérés, et le Responsable de la conformité et du contrôle interne.

La politique de rémunération est revue annuellement, et est disponible directement auprès de la société de gestion mais également sur son site internet à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Nombre de collaborateurs de HMG Finance en 2025 : 12

Nombre de collaborateurs « personnel identifié » en 2025 : 7

Masse salariale totale de HMG Finance sur l'exercice 2025 : 1 568 024 EUR

Dont montant de la rémunération variable versée au titre des performances 2024 au personnel identifié : HMG FINANCE ne verse pas de rémunération indexée sur la performance des OPCVM qu'elle gère aux collaborateurs « personnel identifié », mais est susceptible de verser une rémunération variable, de manière discrétionnaire.

La rémunération des Gérants de portefeuille ne prend pas en compte les incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière sociale et de gouvernance car les critères sociaux et de gouvernance étaient déjà scrutés et intégrés dans la sélection des sociétés, sans pour autant prendre la forme d'une notation extra-financière. Il n'y a donc pas eu de changement significatif justifiant une modification des critères de rémunération pour les Gérants en lien avec la prise en compte des risques de durabilité.

Par ailleurs, les critères environnementaux n'étant pas intégrés dans l'approche extra-financière de la gestion des fonds, il n'est donc pas tenu compte des incidences négatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité en matière environnementale pour la rémunération des Gérants.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) et sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur de parts à l'adresse suivante :

HMG Finance  
2 rue de la Bourse  
75002 PARIS  
E-mail : [hmgfinance@hmgfinance.com](mailto:hmgfinance@hmgfinance.com)

Le DICI et le prospectus complet de l'OPCVM sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

### 33. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>4 635 551,88</b>	<b>2 546 026,64</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 635 551,88	2 546 026,64
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>		
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>515 980,40</b>	<b>286 920,20</b>
OPCVM	515 980,40	286 920,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>5 151 532,28</b>	<b>2 832 946,84</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>51 878,53</b>	<b>18 227,82</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>490 960,62</b>	<b>328 770,28</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>542 839,15</b>	<b>346 998,10</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>5 694 371,43</b>	<b>3 179 944,94</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	4 190 185,93	2 767 414,39
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	1 429 936,67	368 778,94
<b>Capitaux propres I</b>	<b>5 620 122,60</b>	<b>3 136 193,33</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>5 620 122,60</b>	<b>3 136 193,33</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	74 248,83	43 751,61
Concours bancaires		
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>74 248,83</b>	<b>43 751,61</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>5 694 371,43</b>	<b>3 179 944,94</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	85 987,62	73 999,45
Produits sur obligations	6 864,32	
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		3 385,10
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>92 851,94</b>	<b>77 384,55</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		-313,49
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>		<b>-313,49</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>92 851,94</b>	<b>77 071,06</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-124 806,31	-87 994,17
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-124 806,31</b>	<b>-87 994,17</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-31 954,37</b>	<b>-10 923,11</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>4 264,32</b>	<b>5 510,72</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	352 416,19	179 974,26
Frais de transactions externes et frais de cession	-17 164,86	-10 193,59
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>335 251,33</b>	<b>169 780,67</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>48 659,39</b>	<b>26 588,37</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	975 580,69	88 427,01
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-106,20	76,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>975 474,49</b>	<b>88 503,48</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>98 241,51</b>	<b>89 318,81</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>1 073 716,00</b>	<b>177 822,29</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1 429 936,67</b>	<b>368 778,94</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

HMG Africa Picking Fund est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone Afrique.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	4 238 074,28	2 552 535,60	2 707 693,48	3 136 193,33	5 620 122,60
Nombre de titres	50 825,414	38 044,191	29 526,141	30 177,108	40 319,665
Valeur liquidative unitaire	83,38	67,09	91,70	103,92	139,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,80	-31,94	4,13	6,50	9,52
Capitalisation unitaire sur revenu	0,55	1,81	0,41	-0,17	-0,68

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM, ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financières ;
- Les frais de fonctionnement et autres services ;
- Les frais indirects maximums (commission et frais de gestion) ;
- Les commissions de mouvement ;
- La commission de surperformance.

Ces frais ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation prélevés par les intermédiaires financiers et assortis éventuellement de taxes en fonction du marché concerné ;
- d'éventuels frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'investisseur, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part A	2,10 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Perçues par le dépositaire uniquement : jusqu'à 110€ selon les pays concernés	
4	Commission de surperformance (2)	Actif net	10% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à l'indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive	

(1) Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2,392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

(2) Commission de surperformance et mise en œuvre du principe de « high water mark »

Les Frais de gestion financière sont susceptibles d'être composés des frais liés à la gestion financière de l'OPC, des frais liés à la délégation de gestion financière, et des frais de distribution (y compris les rétrocessions à des distributeurs tiers).

Les Frais de fonctionnement et autres services sont susceptibles d'être composés :

- Des frais d'enregistrement et de référencement des fonds.
- Des frais d'information clients et distributeurs.
- Des frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Des frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs.
- Des frais opérationnels.
- Des frais liés à la connaissance client.

Le détail de ces différents types de frais est précisé dans la position-recommandation AMF 2011-05.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du f) du 4<sup>e</sup> du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

#### Principe de base :

La commission de surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du Fonds à celui d'un fonds fictif de référence réalisant la performance de son indicateur de référence, l'indice MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (MSEIAZUN), dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro, et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que le Fonds réel. Cette commission est payable annuellement. Elle sera prélevée pour la première fois à la clôture du premier exercice complet du fonds, et ensuite à chaque fin d'exercice.

#### Application du principe du "high water mark" :

Cette surperformance est déterminée conformément au principe du "high water mark", qui désigne la valeur liquidative historique maximale par part du fonds (le "high water mark") à la date de clôture au cours des exercices précédents. Durant la période de référence, aucune commission de surperformance ne pourra être comptabilisée si la valeur liquidative par part du fonds est inférieure au "high water mark". A partir du moment où le "high water mark" est dépassé par la valeur liquidative par part du fonds en date de clôture de l'exercice en cours, le "high water mark" est remplacé par cette nouvelle valeur liquidative en date de clôture, et il ne sera révisé ultérieurement qu'en cas de nouveau dépassement dans les mêmes conditions.

Présentation de la méthodologie de calcul de la commission de surperformance, sous réserve du rattrapage et de la compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du fonds) :

1. La commission de surperformance calculée selon la méthode indiquée est basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et un fonds indicé réalisant la performance de son indicateur de référence, l'indice MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (MSEIAZUN), sur l'exercice et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions et de rachats que le fonds commun de placement réel.
2. La performance du fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
3. En cas de (i) surperformance de la valeur liquidative de la part par rapport à son indicateur de référence, et (ii) si la performance est positive, et (iii) supérieure au "high water mark", au cours de la période de référence, une commission de surperformance pourra être provisionnée (ces 3 conditions (i) (ii) (iii) sont cumulatives).
4. Dans le cas de sous-performance du fonds par rapport à son indicateur de référence, même en cas de performance positive et supérieure au "high water mark", la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provisions plafonnées à hauteur des dotations.
5. En cas de surperformance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, et si la performance est positive, et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, une commission est prélevée. Une nouvelle période de référence débute à l'issue de celle qui s'achève.
6. En cas de sous-performance de la valeur liquidative de clôture de la part par rapport à son indicateur de référence, bien que la performance soit positive et supérieure au "high water mark", à la fin de la période de référence, aucune commission n'est constatée. Par ailleurs, cette période de référence vient s'ajouter aux sous-performances à rattraper au cours des 5 exercices suivants pour pouvoir matérialiser de la commission de surperformance (voir principe de rattrapage et compensation des sous-performances évoqué ci-après).

Rattrapage et compensation des sous-performances réalisées sur les 5 exercices précédents (selon l'antériorité du fonds, il peut y avoir de 0 à 5 exercices précédents tant que le fonds ne présente pas encore les 5 exercices antérieurs mentionnés) :

En cas de sous-performance des parts du fonds au cours des 5 exercices précédents, aucune commission de surperformance ne pourra être provisionnée tant que cette sous-performance ne sera pas rattrapée et compensée par les périodes de performance suivantes enregistrées en date du terme des 5 exercices précédents clos (ce nombre d'exercices pouvant varier de 0 à 5 maximum selon la durée d'existence du fonds). Le traitement des performances non-compensées au-delà de 5 exercices implique que les sous-performances éventuelles enregistrées à l'exercice 1, et étant encore provisionnées pour compensation après calcul de la surperformance au titre de l'exercice 5, ne seront plus prises en compte pour les calculs à compter de l'exercice 6. Après 5 exercices, incluant celui où les sous-performances ont été enregistrées, les sous-performances restant à rattraper sont considérées comme étant "hors périmètre" et ne seront donc plus prises en compte pour les calculs de surperformance (ce mécanisme est mis en œuvre dès la première VL du fonds, et la période de 5 exercices commencera à être comptabilisée à compter de la première VL).

Cristallisation et versement de la commission de surperformance :

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion. Cette quote-part cristallisée de la commission de surperformance sera payée à la société de gestion à la fin de la période de référence considérée.

La commission de surperformance est payable annuellement après la clôture de l'exercice du fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action HMG AFRICA PICKING FUND A	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>3 136 193,33</b>	<b>2 707 693,48</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 777 558,67	1 380 869,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-572 400,85	-1 199 730,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-31 954,37	-10 923,11
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	335 251,33	169 780,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	975 474,49	88 503,48
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>5 620 122,60</b>	<b>3 136 193,33</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	15 064,406	1 777 558,67
Actions rachetées durant l'exercice	-4 921,849	-572 400,85
Solde net des souscriptions/rachats	10 142,557	1 205 157,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 319,665	

**B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

**B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B5. Flux sur les passifs de financement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions**

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
HMG AFRICA PICKING FUND A FR0011884550	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 620 122,60	40 319,665	139,38

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		EGYPTE +/-	MAROC +/-	COTE D'IVOIRE +/-	AFRIQUE DU SUD +/-	SENEGAL +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	4 635,55	1 810,79	1 173,98	598,52	254,24	187,15
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>4 635,55</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	490,96				490,96
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>490,96</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	490,96						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>490,96</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	EGP	MAD	XOF	USD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	1 553,88	1 214,32	785,67	256,91	447,58
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		4,85	10,75		1,36
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>1 553,88</b>	<b>1 219,17</b>	<b>796,42</b>	<b>256,91</b>	<b>448,94</b>

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Ventes à règlement différé	21 121,99
	Souscriptions à recevoir	13 794,59
	Coupons et dividendes en espèces	16 961,95
<b>Total des créances</b>		<b>51 878,53</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	27 545,04
	Frais de gestion variable	46 703,79
<b>Total des dettes</b>		<b>74 248,83</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-22 370,30</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	78 102,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,92
Frais de gestion variables provisionnés	45 999,47
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,13
Frais de gestion variables acquis	704,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>

### Action HMG AFRICA PICKING FUND A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>Total</b>	<b>-27 690,05</b>	<b>-5 412,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>

## Action HMG AFRICA PICKING FUND A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	383 910,72	196 369,04
<b>Total</b>	<b>383 910,72</b>	<b>196 369,04</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>4 635 551,88</b>	<b>82,48</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>4 635 551,88</b>	<b>82,48</b>
<b>Automobiles</b>			<b>40 332,37</b>	<b>0,72</b>
ENNAKL REG	MAD	8 000	40 332,37	0,72
<b>Banques commerciales</b>			<b>71 571,75</b>	<b>1,27</b>
ATTIJARIWafa BANK	MAD	1 050	71 571,75	1,27
<b>Biotechnologie</b>			<b>256 907,49</b>	<b>4,57</b>
INTEGRATED DIAGNOSTICS HOLDI	USD	405 000	256 907,49	4,57
<b>Boissons</b>			<b>233 638,32</b>	<b>4,16</b>
SOC DE LIMONADERIES ET BRASS	XOF	5 303	233 638,32	4,16
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>135 164,33</b>	<b>2,41</b>
MM GROUP FOR INDUSTRY & INTE	EGP	1 051 678	135 164,33	2,41
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>297 262,04</b>	<b>5,29</b>
MOTA ENGIL SGPS SA	EUR	37 800	187 034,40	3,33
TRAVAUX GENERAUX DE CONSTRUC	MAD	1 303	110 227,64	1,96
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>234 898,70</b>	<b>4,18</b>
EQDOM	MAD	1 000	121 090,47	2,15
SALAFIN	MAD	2 300	113 808,23	2,03
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>343 538,31</b>	<b>6,11</b>
ARABIAN FOOD INDUSTRIES CO	EGP	255 000	118 438,88	2,11
COMPAGNIE SUCRERIE MAR RAFFI	MAD	7 440	141 353,75	2,51
LABEL VIE	MAD	195	83 745,68	1,49
<b>Equipements de communication</b>			<b>121 817,50</b>	<b>2,17</b>
SAFARICOM PLC	KES	651 000	121 817,50	2,17
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>284 821,26</b>	<b>5,07</b>
CITY LODGE HOTELS LTD	ZAR	470 000	125 104,06	2,23
RISMA	MAD	1 015	35 062,09	0,62
SERVAIR ABIDJAN	XOF	28 196	124 655,11	2,22
<b>Infrastructure de transports</b>			<b>190 248,34</b>	<b>3,39</b>
MARSA MAROC	MAD	2 145	190 248,34	3,39
<b>Métaux et minerais</b>			<b>82 387,27</b>	<b>1,47</b>
JET CONTRACTORS	MAD	333	82 387,27	1,47
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>231 029,66</b>	<b>4,11</b>
RAYA CONTACT CENTER SAE	EGP	1 542 620	231 029,66	4,11
<b>Papier et industrie du bois</b>			<b>56 565,60</b>	<b>1,01</b>
ROUGIER S.A.	EUR	3 848	56 565,60	1,01
<b>Produits alimentaires</b>			<b>614 524,11</b>	<b>10,93</b>
CAIRO POULTRY CO	EGP	424 000	194 890,16	3,47
EDITA FOOD INDUSTRIES SAE	EGP	417 000	204 698,93	3,64

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBOUR LAND FOR FOOD INDUSTRI	EGP	250 000	111 520,08	1,98
SUCRIVOIRE COTE D'IVOIRE	XOF	63 996	103 414,94	1,84
<b>Produits alimentaires boissons et tabac</b>			<b>224 488,84</b>	<b>3,99</b>
SOCIETE DES BOISSONS DU MARO	MAD	1 050	224 488,84	3,99
<b>Services clientèle divers</b>			<b>129 133,99</b>	<b>2,30</b>
ADVTECH LTD	ZAR	67 500	129 133,99	2,30
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>258 675,49</b>	<b>4,60</b>
SCANCOM PLC	GHS	210 000	71 522,99	1,27
SONATEL	XOF	4 700	187 152,50	3,33
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>645 701,77</b>	<b>11,48</b>
CREDIT AGRICOLE EGYPT	EGP	533 598	213 929,54	3,80
SOC GEN BANQ EN COTE IVOIRE	XOF	3 002	136 815,04	2,43
TEXAF	EUR	3 650	133 590,00	2,38
T M G HOLDING	EGP	113 000	161 367,19	2,87
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>182 844,74</b>	<b>3,25</b>
CLEOPATRA HOSPITAL	EGP	776 000	182 844,74	3,25
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>515 980,40</b>	<b>9,18</b>
<b>OPCVM</b>			<b>515 980,40</b>	<b>9,18</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>515 980,40</b>	<b>9,18</b>
Union + TC	EUR	1 300	515 980,40	9,18
<b>Total</b>			<b>5 151 532,28</b>	<b>91,66</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	5 151 532,28
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	542 839,15
Autres passifs (-)	-74 248,83
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>5 620 122,60</b>

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action HMG AFRICA PICKING FUND A	EUR	40 319,665	139,38

## 34. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés (DIC)

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### HMG AFRICA PICKING FUND ACTION A Capitalisation ISIN : FR0011884550

HMG AFRICA PICKING FUND est un compartiment de la SICAV HMG FINANCE, Société d'Investissement à capital variable de droit français, géré par HMG FINANCE SA, société de gestion de portefeuille agréée en France sous le n° GP91017 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Nom de l'Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : HMG FINANCE LEI : 969500O6OQEJ8808D970.  
Site internet de l'Initiateur du PRIIP : [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com). Appelez-le + 33 (01) 44 82 70 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HMG FINANCE en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Date de production du Document d'Informations Clés : 17.12.2025

**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Le Produit est un Compartiment de la SICAV HMG FINANCE (Société d'Investissement à capital variable de droit français) conforme à la Directive OPCVM (2009/65/CE).

#### Durée

La durée d'existence du Produit est de 99 ans.

#### Objectifs

L'objectif de gestion du Produit est la recherche d'une performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone Afrique.

L'indice MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa pourra être utilisé comme indicateur de comparaison a posteriori de la performance. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif est calculé en dollars et converti en euros, dividendes net réinvestis par MSCI. Cet indice est pondéré par la capitalisation boursière et prend en compte la performance des différentes bourses des marchés africains, en dehors de l'Afrique du Sud. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille du Produit ainsi que sa performance pourront s'éloigner fortement de la performance et de la composition de son indicateur de référence.

Le Produit met en œuvre une gestion active et discrétionnaire. La gestion du Produit s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking » obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le Produit investit.

HMG Africa Picking Fund est en permanence exposé aux risques actions à 75% minimum et jusqu'à 110% maximum à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées principalement dans les pays africains, et une exposition de 25% maximum aux actions internationales dont l'activité est significativement exposée à l'économie africaine. Le Produit pourra être également exposé aux risques actions à travers des investissements sur des marchés d'actions internationales présentant un lien avec les marchés des pays africains. Le Produit est exposé sur des capitalisations de toute taille et de tout secteur. Le Produit se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 20% maximum en produits de taux. Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de HMG FINANCE ainsi que sur les notations proposées par les agences. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés « Investment grade », à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalents ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. L'exposition actions de 100% à 110% sera occasionnelle et ne pourra avoir comme origine que le compte espèce débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée.

Le Produit pourra être exposé à hauteur de 110% à des devises hors euro.

Le Produit capitalise ses revenus et ses plus-values nettes réalisées.

**Affectation des revenus : Capitalisation**

#### Investisseurs de détail visés

Les actions du Produit sont ouvertes à tout investisseur, et notamment tout investisseur de détail, dans les conditions précisées dans le prospectus, souhaitant être exposé principalement à un risque actions internationales, et plus particulièrement un risque d'exposition aux actions du continent africain, impliquant un risque de liquidité et un risque de change élevés, et en étant capable de supporter une volatilité et une perte en capital importantes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Produit dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Produit. Il est également recommandé de prendre connaissance du prospectus, et de comprendre les risques inhérents au Produit avant tout investissement.

#### Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées à cours inconnus, sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des actions sont disponibles sur notre site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : HMG FINANCE, 2 rue de la Bourse, 75002 Paris.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans).

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du Produit.

**Risque de liquidité** : il s'agit de la difficulté de réaliser la cession de titres cotés détenus en portefeuille, en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille en raison de l'étréouesse ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres. La liquidité des titres à haut rendement, dont la notation est inexistante ou basse, est faible, ce qui peut fortement impacter à la baisse le prix de cession des positions et la valorisation du Produit, notamment en cas de rachats importants.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Produit. Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous reporter au prospectus du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

#### Investissement EUR 10 000

La période de détention recommandée est de 5 ans.	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>		
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>	
<b>Scénario de tensions</b>		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 3 020	EUR 2 330
<b>Rendement annuel moyen</b>	-69,8%	-25,3%
<b>Scénario défavorable</b>		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 7 540	EUR 5 790
<b>Rendement annuel moyen</b>	-24,6%	-10,4%
<b>Scénario intermédiaire</b>		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 9 770	EUR 8 180
<b>Rendement annuel moyen</b>	-2,3%	-3,9%
<b>Scénario favorable</b>		
<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	EUR 15 910	EUR 13 580
<b>Rendement annuel moyen</b>	59,1%	6,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 05/2015 et 05/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 01/2016 et 01/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 10/2019 et 10/2024.

## Que se passe-t-il si HMG FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de HMG FINANCE. En cas de défaillance de HMG FINANCE, les actifs du Produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

-qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;  
-10 000 EUR sont investis.

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 247	EUR 1 057
Incidence des coûts annuels (*)	2,5%	2,4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -1,57% avant déduction des coûts et de -3,94% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	EUR 0
<b>Coûts récurrents (prélevés chaque année)</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	EUR 211
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 21
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Description : 10% TTC de la performance annuelle nette de frais positive du Produit supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (dividendes nets réinvestis) <b>jusqu'au 31 décembre 2025, puis 15% à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2026, dans les conditions décrites dans le prospectus</b>	EUR 15

Les tableaux ci-dessus indiquent l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de détention recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée peut ne pas être dans l'intérêt de l'investisseur. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Les demandes de rachat d'actions sont reçues tous les jours de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h, selon les modalités prescrites dans le prospectus. Elles sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu. Les règlements sont effectués en J + 3 (jours ouvrés).

Un mécanisme de plafonnement de rachats appelé « Gates » peut être mis en œuvre par la société de gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique IX « Gestion du risque de liquidité » du prospectus et à l'article 8 « Emissions, rachats des actions » des statuts de la SICAV HMG FINANCE disponibles sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com)

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de HMG FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne la personne qui (ii) vous fournit des conseils sur le produit ou bien qui (iii) vous le propose, veuillez contacter cette personne directement.
- Si votre réclamation concerne plus spécifiquement (i) le produit lui-même ou le comportement de HMG FINANCE, vous pouvez adresser un courrier à l'adresse suivante : HMG FINANCE - A l'attention du Secrétaire Général - 2 rue de la Bourse, 75002 Paris, soit par e-mail à l'adresse suivante : [mlacroix@hmgfinance.com](mailto:mlacroix@hmgfinance.com), soit nous joindre par téléphone au +33 (0) 1 44 82 70 40. Il est recommandé d'indiquer uniquement le terme « Réclamation » dans l'objet de l'e-mail ou du courrier, afin que son traitement soit effectué le plus efficacement possible.

Nous vous invitons à consulter la procédure de traitement des réclamations disponible sur le site internet de la société [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com) pour plus d'informations et notamment sur la possibilité d'un recours au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 9 dernières années via le site internet [www.hmgfinance.com](http://www.hmgfinance.com).

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Produit et aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Produit dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Produit.

Le Produit se conforme à l'article 8 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Règlement Disclosure »).

Ce document d'information est mis à jour annuellement.

## Information SFDR

@@@SFDR-ANX\_FR

@@@NOTE-SFDR\_FR